



## Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

**4**<sup>e</sup> séance plénière  
Mardi 24 juin 1997, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

Président : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va d'abord entendre une déclaration de S. E. M. Paulin Obame-Nguema, Premier Ministre de la République gabonaise.

*M. Paulin Obame-Nguema, Premier Ministre de la République gabonaise, est escorté à la tribune.*

**M. Obame-Nguema** (Gabon) : En adoptant en 1992 à Rio la Déclaration et le Programme Action 21, lors de la mémorable Conférence sur l'environnement et le développement, la communauté internationale a ouvert une nouvelle page dans la recherche de solutions adéquates aux grands problèmes de l'heure.

Le Chef de l'État de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo, qui a pris une part très active aux assises de Rio, aurait souhaité être personnellement parmi nous. Mais, comme vous le savez, il est retenu à Libreville pour suivre de près les efforts déployés dans la médiation des crises qui frappent les peuples frères du Congo et de Centrafrique. Il m'a donc mandaté pour réitérer à cette auguste Assemblée son attachement personnel aux buts et

aux objectifs poursuivis par notre Organisation, et singulièrement à la mise en oeuvre d'Action 21.

Pour ma part, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement et du peuple gabonais pour la promotion du développement durable.

Face à la tendance à la détérioration continue de l'environnement, quels types d'action faut-il entreprendre d'urgence, pour épargner aux générations présentes et futures les conséquences de la pollution atmosphérique, de l'effet de serre ou de la dégradation de la couche d'ozone? Sommes-nous suffisamment déterminés pour que les avancées notoires, déjà enregistrées dans les domaines socio-économiques et de la protection de l'environnement, s'enracinent? À l'heure d'un premier bilan, qu'avons-nous entrepris concrètement pour traduire dans les faits le double consensus de Rio?

Consensus sur l'état d'un monde en dégradation, parce que confronté à l'aggravation de la pauvreté et à la détérioration continue des écosystèmes.

Consensus également sur la nature des mesures à prendre pour inverser la tendance inacceptable et inhumaine de la marginalisation, induite par l'existence de relations économiques internationales injustes. Bref, consensus, ajouterais-je, quant à la nécessité d'une action commune urgente, pour mettre fin à la négation et à la destruction de l'environnement dans lequel nous vivons.

Si j'ai pris la liberté de m'interroger ainsi à haute voix, c'est moins pour apporter les réponses auxquelles chacun de nous songe, que pour réaffirmer la foi du Gabon dans les remèdes, toujours valables, acceptés unanimement par nos gouvernements, il y a cinq ans à Rio de Janeiro.

Mon pays reste en effet convaincu que seule l'instauration d'un nouveau partenariat mondial est de nature à favoriser l'édification d'un monde meilleur. Certes, ce nouveau partenariat comporte des exigences dans le respect bien compris du «principe des responsabilités communes mais différenciées», entre pays développés et pays en développement. À notre avis, il est le fondement et le moteur de tout processus de développement durable.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le développement durable doit être le choix résolu du présent qui donne une chance au futur. C'est fort de cette conviction, que mon pays s'attelle à moderniser le cadre réglementaire de son système de production, en vue de l'adapter aux exigences écologiques édictées à Rio.

À ce jour, le Gabon a adhéré aux conventions issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les codes forestier, minier et pétrolier ont été réaménagés pour tenir compte des normes contraignantes en matière de protection de l'environnement. Des exercices de planification, tels que le Plan national d'action environnementale et le Plan d'action forestier national, seront bientôt opérationnels.

Pays forestier par excellence, le Gabon s'applique à gérer rationnellement ses forêts. Aussi s'est-il employé à respecter et à mettre en exécution la Déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts.

C'est dans ce cadre que nous entendons pour l'heure poursuivre nos efforts, en vue de maintenir l'équilibre nécessaire qui doit toujours exister entre l'utilisation de cette ressource importante qu'est la forêt, et la préservation de l'écosystème, notre patrimoine commun.

Le Gabon est d'avis que la mise en place d'un forum intergouvernemental qui traitera des questions restées en suspens, dans le cadre du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, en particulier celles relatives aux ressources financières, au transfert de technologie et au commerce des produits forestiers, permettra de parvenir à

un consensus sur la gestion durable de tous les types de forêts.

Trop de conditionnalités dans l'indispensable concours en matière de protection de l'environnement risqueraient de produire des effets inverses aux résultats escomptés.

Aussi, n'est-il pas vain de souligner ici le bien-fondé d'une authentique solidarité et d'une véritable coopération internationales, pour soutenir, renforcer et compléter les initiatives entreprises au niveau national, par les pays en développement.

J'aimerais rappeler le constat fait à Rio et toujours pertinent, selon lequel, je cite : «le développement ne pourra pas ... s'accélérer si les pays en développement sont paralysés par leur endettement extérieur, si les capitaux de développement sont inadéquats, si les obstacles limitent l'accès aux marchés et si les cours des produits de base et les termes de l'échange des pays en développement restent déprimés».

Au moment où vient de s'achever le Sommet de Denver, nous espérons que les engagements pris par ce groupe d'États en faveur du développement durable seront pleinement réalisés.

L'enjeu, faut-il le reconnaître, dépasse de loin la seule sphère économique. Car la pauvreté, partout où elle perdure, engendre des désordres de nature à menacer la paix et la sécurité internationales, au détriment de tout développement durable digne de ce nom.

Que l'on pense ici aux effets destructeurs des conflits armés sur l'environnement, longtemps même après l'arrêt des affrontements.

Dire que l'homme doit être au coeur de toute activité de développement ne suffit plus. Nous devons davantage nous engager à mieux coordonner l'action collective et mobiliser toutes nos énergies à la réalisation des principes, recommandations et décisions adoptés à Rio. Il serait toutefois difficile d'atteindre un tel objectif, si les ressources destinées au financement du développement devaient continuer à diminuer de manière aussi drastique. Le rôle du système des Nations Unies, et principalement des institutions de Bretton Woods, est à cet effet capital.

Il faudrait, par ailleurs, tout mettre en oeuvre pour renforcer la capacité d'action de la Commission du développement durable et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

S'agissant plus particulièrement du PNUE, des mesures urgentes méritent d'être prises pour mettre fin à la diminution constante de ses ressources budgétaires. Car, privée des moyens de son action, cette institution ne sera plus capable d'accomplir les missions que nous lui avons assignées dans le domaine de la préservation de l'environnement.

Le choix de la raison qui s'impose à nous aujourd'hui est donc celui de tenir fermement les engagements souscrits en 1992 à Rio, pour faire enfin d'Action 21 une réalité concrète.

Le Programme Action 21 nous paraît la seule alternative viable pour l'humanité. Sa pleine réalisation exige un nouvel élan et une volonté politique réaffirmée.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République gabonaise de sa déclaration.

*M. Paulin Obame-Nguema, Premier Ministre de la République gabonaise, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Adrien Houngbedji, Premier Ministre de la République du Bénin.

*M. Adrien Houngbedji, Premier Ministre de la République du Bénin, est escorté à la tribune.*

**M. Adrien Houngbedji** (Bénin) : Monsieur le Président, l'historique Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, a renforcé la prise de conscience de l'humanité sur les questions de développement durable.

Vous avez été, Monsieur le Président, l'un des artisans de ce succès. Je n'ai donc aucune appréhension quant à la bonne conduite de nos travaux et aux résultats auxquels nous parviendrons.

En ce moment où nous devons, simultanément, jeter un regard rétrospectif sur la mise en oeuvre d'Action 21 et convenir des actions prioritaires pour les cinq prochaines années, il est heureux de constater que le concept du développement durable s'enracine dans les esprits et les moeurs. C'est de bon augure, et cela témoigne d'une volonté manifeste des générations actuelles de léguer à la postérité un monde de paix et de sécurité.

Le Bénin, dès août 1993, a organisé son Séminaire national sur la stratégie de suivi et de mise en oeuvre des résultats de la Conférence de Rio. Les recommandations et conclusions de ce séminaire se mettent progressivement en oeuvre et demeurent au centre de nos préoccupations.

Dans ce cadre, le Bénin a procédé à l'élaboration et à l'adoption, le 22 janvier 1997, de son programme Action 21 national.

Nous avons mis sur pied une Commission nationale du développement durable chargée de l'orientation politique générale, du suivi et de l'évaluation de l'exécution des objectifs du programme Action 21 national. La création du Centre béninois du développement durable et de l'Agence béninoise pour l'environnement procèdent du même esprit.

En outre, le Bénin et les Pays-Bas ont conclu, le 21 mars 1994, un accord en matière de développement durable, expérience novatrice qui se traduit déjà par le financement et l'exécution de nombreux projets.

Sur le plan des instruments juridiques internationaux, le Bénin se félicite d'avoir ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. En ce qui concerne cette dernière Convention, mon pays a installé son comité national de lutte contre la désertification et a enclenché le processus d'élaboration d'un programme d'action nationale.

Je voudrais insister sur le fait qu'une action concertée de la communauté internationale s'impose pour lutter efficacement contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse. L'une des manifestations de cette volonté commune devrait se refléter dans les modalités de mise en place et de fonctionnement du mécanisme mondial. Le Bénin, mon pays, estime que le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) serait indiqué pour abriter le mécanisme mondial dans un cadre de cogestion avec toutes les institutions intéressées telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

La réalisation de l'objectif du développement durable passe incontestablement par l'élimination de la pauvreté, particulièrement dans les pays en développement. À cet effet, le Bénin s'est doté d'une agence de gestion de la dimension sociale du développement et a adopté en juillet 1996 son programme national pour l'emploi.

Au cours des cinq prochaines années, et dans le cadre du programme d'action du Gouvernement, le Bénin s'engage à redoubler d'effort et à prendre une part active à toutes les initiatives visant notamment à l'élimination de la pauvreté et la protection des groupes vulnérables et défavorisés, surtout les femmes et les enfants; la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse; la gestion des ressources en eau, en particulier l'eau douce; la protection et la mise en valeur des zones côtières menacées par l'érosion marine; et la promotion de l'énergie au service du développement et des sources d'énergies nouvelles et renouvelables. Ces domaines d'action prioritaires s'inscrivent parfaitement dans les objectifs et recommandations du document final et de la déclaration politique de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous sommes conscients que le financement du développement est de la responsabilité première des pays eux-mêmes. Toutefois, nous demeurons convaincus que la communauté internationale, notamment ses membres les plus développés doivent en assumer leur part, en respectant, dans un esprit de solidarité et de coopération, les engagements pris au cours des sommets et conférences organisés par les Nations Unies depuis la Conférence de Rio.

C'est le lieu de saluer et de louer les efforts des partenaires au développement du Bénin, qui n'ont cessé de nous apporter leur soutien et appui pour la réalisation progressive du développement durable. C'est le lieu aussi d'apprécier les efforts des pays qui ont atteint ou dépassé l'objectif agréé de 0,70 % du PNB pour l'aide publique au développement.

Pour parvenir à un développement durable sur la planète Terre, foyer de l'humanité, seule une vision globale, intégrée et à long terme nous permettra d'examiner et d'analyser minutieusement les diverses options qui s'offrent à nous et de prendre dès aujourd'hui les décisions qui s'imposent tant au niveau national qu'international.

Nous n'avons donc pas le droit de commettre des erreurs, encore moins d'échouer dans la mise en oeuvre de nos décisions, afin d'assurer à nos descendants un avenir radieux pour le bien-être de l'humanité tout entière.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République du Bénin de sa déclaration.

*M. Adrien Houngbedji, Premier Ministre de la République du Bénin, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Henrike Borgo-Bustamante, Vice-Président de la République d'El Salvador.

*M. Enrique Borgo-Bustamante, Vice-Président de la République d'El Salvador, est escorté à la tribune.*

**M. Borgo-Bustamante** (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser, et d'adresser à toutes les délégations des États Membres, le cordial salut du peuple et du Gouvernement salvadoriens, et d'exprimer l'espoir que, sous votre direction, la session de cette Assemblée puisse montrer la voie dans la lutte pour le développement durable.

Cinq ans se sont écoulés depuis que nous avons signé la déclaration historique de Rio de Janeiro et que nous avons pris une série d'engagements, figurant dans le programme d'Action 21, sur le développement économique, social et écologique. Cinq années se sont écoulées également depuis la signature des Accords de paix à Chapultepec, au Mexique, qui ont mis fin au cruel conflit militaire qui a affligé El Salvador pendant plus de 10 ans. Ce conflit, avec son lot de pertes humaines et matérielles et les conséquences qui s'ensuivirent pour nos systèmes d'éducation, de santé et d'autres services fondamentaux a ramené nos conditions de vie à des niveaux inférieurs à ceux de 1978.

Les activités militaires ont été remplacées par des activités politiques, par la création d'espaces démocratiques où l'emportent le dialogue et la recherche du consensus, avec la participation du Gouvernement et de la société civile.

Le développement durable est la question essentielle à l'ordre du jour. L'Amérique centrale, dont El Salvador, l'a clairement dit en 1994 lors de la signature par les Présidents de la région de l'Alliance centraméricaine pour le développement durable.

El Salvador a accepté le défi du développement durable. Mon gouvernement s'est engagé à favoriser la création d'instances propices à la discussion et à la réalisation d'un consensus sur les politiques relatives à cette question. Cet appui s'est concrétisé par la création récente du Conseil national pour le développement durable, que j'ai l'honneur de présider.

Conformément aux principes de la représentation, de la participation multisectorielle et de l'équité, et compte tenu des recommandations de Rio + 5 ainsi que des expé-

riences positives d'autres pays, nous avons créé un conseil mixte composé de 29 membres, dont 14 du Gouvernement — 10 d'entre eux sont ministres — et 15 du monde des affaires, des syndicats, des universités; des autorités locales, des organisations non gouvernementales dans les domaines économique, social et environnemental, des membres du Congrès, et trois personnalités indépendantes.

La structure du Conseil national pour le développement durable témoigne du renforcement de la démocratie participative. Cela ressort de la façon efficace dont la société civile a réagi à notre appel pour qu'elle participe à l'élection de candidats aux conseils — les ONG invitées y ont participé à 100 %.

La création du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles est une autre mesure importante et décisive prise par mon gouvernement.

Dans le domaine social, une des mesures les plus dignes d'intérêt dans la lutte contre la pauvreté a été la création d'un fonds d'investissement social pour le développement local, auquel participent les communautés et qui favorise les activités génératrices d'emplois productifs.

Nous sommes conscients que seule une population en bonne santé et éduquée permettra d'améliorer la qualité de la vie, car cela offrira un nombre accru de possibilités d'amélioration et d'emploi et contribuera à la réduction du niveau de la pauvreté. C'est pour cette raison que nous avons créé un programme «d'école pour la santé» et que nous avons réalisé diverses réformes de l'éducation, qui augmentent la qualité, la portée et l'efficacité des services éducatifs. Et avec la participation des parents et des autorités locales nous avons créé un autre programme «l'éducation avec la participation de la communauté» qui, il y a quelques mois, s'est vu octroyer un prix par la Banque mondiale.

Avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, Le Gouvernement salvadorien met en place un programme de développement humain durable afin de renforcer les capacités locales de gestion au niveau départemental, sous-régional et municipal.

El Salvador a respecté dans une très large mesure les engagements auxquels il a souscrit au Sommet de la Terre en ratifiant la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et en adhérant à la Convention sur la lutte contre la désertification, qui est actuellement en cours de ratification au Congrès. El Salvador a encouragé et ratifié

diverses conventions régionales, promulgué des lois nationales et mis en place les mécanismes institutionnels pour leur mise en oeuvre.

Notre gouvernement, avec le soutien de tous les secteurs, est prêt à mettre en place un plan d'action pour le développement durable qui nous permettra d'atteindre le nouveau siècle avec une vision claire de ce que nous pouvons faire aujourd'hui afin de léguer une vie meilleure aux générations futures.

Nous estimons que la pierre angulaire du développement durable repose sur une prise de conscience et une formation de tous les secteurs afin d'encourager le développement économique et social sans nuire à l'environnement. Les problèmes qui sont aggravés par l'exiguïté du territoire et la densité démographique requièrent des mesures propres à favoriser la croissance économique sans nuire à la qualité de l'environnement ni au patrimoine naturel de notre pays. Au cours des cinq dernières années, nous avons considérablement progressé dans la mise en place d'un programme de développement, qui a fourni des solutions à de nombreux problèmes. Toutefois, nous sommes bien conscients que la pauvreté et la dégradation de l'environnement représentent les plus grands défis auxquels nous sommes confrontés.

Je tiens à remercier toutes les nations et toutes les institutions internationales qui nous appuient techniquement et financièrement pour nous aider à surmonter les conséquences du conflit qui a ravagé El Salvador et à inviter la communauté internationale à nous accompagner dans notre transition vers un développement durable grâce à une assistance opportune et souple.

J'ai déjà vu la lumière jaune sur le podium et à présent elle est rouge. Je voudrais par conséquent terminer par la réflexion suivante.

Hier et aujourd'hui, nous avons entendu de nombreuses déclarations de chefs d'État ou de représentants de pays industrialisés qui ont les moyens et la volonté d'apporter une assistance financière. Certains se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'assistance publique au développement des pays les moins avancés, parmi ceux d'entre nous qui disposent de l'infrastructure naturelle pour procéder aux investissements en faveur de l'environnement mondial. Mais le processus se heurte à des obstacles, car l'aide ne nous parvient pas comme prévu. Il convient de les écarter pour que mes petits-enfants ainsi que les enfants de S. E. Tony Blair ou de LL. EE. Helmut Kohl, José Maria Aznar ou Romano Prodi et d'autres reçoivent en précieux héritage pour eux-mêmes et leurs descendants : un

environnement qui leur permette de jouir pleinement de la vie que nous tenons pour acquis.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Vice-Président de la République d'El Salvador pour sa déclaration.

*M. Enrique Borgo-Bustamante, Vice-Président de la République d'El Salvador, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Samuel Hinds, Président de la République du Guyana.

*M. Samuel Hinds, Président de la République du Guyana, est escorté à la tribune.*

**Le Président Hinds** (*interprétation de l'anglais*) : L'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 auxquels nous nous livrons actuellement au niveau politique le plus élevé permet d'insuffler une vie et un sens nouveaux aux objectifs proclamés si noblement à Rio. C'est également un moment dans l'histoire des Nations Unies que nous devons saisir pour veiller à ce que l'Organisation reste la force potentielle de la coopération internationale, telle que l'avait envisagée ses fondateurs.

Personnellement, je suis heureux d'assister à cette session extraordinaire. Permettez-moi tout d'abord d'adresser à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux États frères de l'Organisation, les salutations les plus chaleureuses du Gouvernement et de la population de la Communauté des Caraïbes. Au Secrétaire général entré récemment en fonctions, nous adressons nos meilleurs vœux de succès.

Rio 1992, comme Stockholm 20 ans plus tôt, nous a mis au défi d'aborder le développement de manière holistique; de chercher à mieux comprendre l'interaction de l'homme et de la nature; et d'accepter notre responsabilité partagée dans l'avenir de notre planète. Nous avons donné suite à Rio en prenant d'autres engagements à la Barbade, au Caire, à Copenhague, à Beijing, à Istanbul et Rome. Nous, au sein de la Communauté des Caraïbes, avons mis en commun nos ressources limitées et avons participé à toutes ces conférences, convaincus que les défis auxquels se trouvent confrontées notre planète et notre civilisation ne pouvaient être relevés efficacement que par une action commune et coordonnée.

Aujourd'hui, cinq ans après Rio, nous devons nous poser certaines questions difficiles mais importantes : Avons-nous réduit la pression exercée sur notre environne-

ment? Avons-nous réduit la pauvreté? Sommes-nous en mesure de réduire l'une ou l'autre?

La Communauté des Caraïbes, en tant que région composée de petites îles et d'États côtiers de faible élévation, a estimé à Rio que les vulnérabilités propres aux petits États insulaires et aux mers qui les entourent, en particulier les mers semi-fermées comme la mer des Caraïbes, devaient être soulignées pour aider à comprendre la viabilité mondiale et exercer peut-être un effet sur elle. Nous avons été encouragés en constatant qu'Action 21 a fourni le mandat pour la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade en mai 1994. Le programme d'action de la Barbade, comme Action 21, a été gravement affecté du fait que les ressources jugées nécessaires pour leur mise en oeuvre effective n'ont pas été affectées. Nous espérons que d'ici l'examen du programme de la Barbade en 1999 la communauté internationale veillera à honorer les engagements qu'elle a pris de soutenir les efforts de mise en oeuvre des petits États et des États côtiers de faible élévation.

La Commission du développement durable, les Conventions sur la biodiversité et sur le changement climatique et d'autres institutions et instruments ont très bien su définir les problèmes cruciaux que connaît l'environnement naturel. Mais la Communauté des Caraïbes s'inquiète de voir que les moyens d'y trouver les solutions requises ne sont pas examinés comme ils le devraient.

En dépit des défis qui se posent actuellement, nous, dans les Caraïbes, avons poursuivi notre effort pour mieux comprendre et chercher à gérer une mer qui a un effet direct sur quelque 25 Membres des Nations Unies et quelque 15 pays et territoires non autonomes. Nous nous félicitons de l'appui apporté par certaines organisations et institutions bilatérales et multilatérales, notamment celui du Fonds pour l'environnement mondial à nos efforts. Nous avons l'intention d'intensifier cet effort en 1998 — Année internationale des océans — et espérons que nous pourrions compter sur la communauté internationale pour nous aider à faire de la mer des Caraïbes une zone dénucléarisée ainsi qu'une région spéciale de gestion et de développement durable.

Mon pays, le Guyana est l'exemple typique d'un petit pays en développement devant affronter la tâche du développement durable dans des conditions inhabituelles. L'année 1992 a été doublement importante pour le Guyana. Avec le reste du monde, nous avons commencé à mettre en oeuvre Action 21. Dans notre pays, nous avons rétabli la démocratie et nous nous sommes lancés dans la reconstruc-

tion nationale. Nos ressources limitées ont été mises à contribution afin de satisfaire les nombreux besoins de notre population. Depuis le début du processus de reconstruction, néanmoins, notre gouvernement a épousé les principes de Rio.

Nous avons considérablement progressé dans la poursuite de notre objectif : assurer à nos populations une vie saine et productive. Mais nos efforts sont gravement compromis par le climat international défavorable, qui limite également notre aptitude à mettre en oeuvre plusieurs mesures que nous estimons nécessaires pour protéger notre environnement naturel.

Pour témoigner de son attachement à l'environnement, le Guyana a délibérément décidé de faire don en 1989 à la communauté internationale de près de 400 000 hectares de ses forêts vierges tropicales humides pour lui permettre d'étudier et d'expérimenter des systèmes de gestion durable, ce qui a donné naissance au Programme international des forêts tropicales d'Iwokrama. Ce don répondait aux attentes de la communauté internationale. L'aide extérieure sera toutefois nécessaire pour pouvoir appliquer pleinement ce programme.

La contrainte majeure a été due à l'incapacité de la communauté internationale de mobiliser les ressources financières nécessaires. Un droit annuel de location de 10 dollars par acre, aurait rapporté 10 millions de dollars, soit plus que le budget annuel projeté. Un montant quotidien inférieur à trois cents par acre représente-t-il un investissement excessif pour la communauté internationale lorsqu'il s'agit d'étudier et d'élaborer des modèles de développement durable des poumons de notre planète? J'invite tous les États Membres intéressés à s'associer à nous pour participer à ce projet particulièrement important.

Je me joins à ceux qui ont déjà fait remarquer qu'aujourd'hui, même si le nombre des démunis diminue probablement, il y a plus de personnes dans le monde vivant dans la pauvreté aujourd'hui qu'il y a cinq ans; les femmes, les enfants et les populations autochtones étant particulièrement désavantagés. Nous n'avons pas examiné comme il convenait les niveaux sans précédent de pauvreté relative et absolue dans un monde de croissance économique. Nous sommes probablement trop soucieux de trouver les moyens de maintenir la croissance économique et le mode de vie des nantis.

La mondialisation de l'économie se poursuit sans apporter de garanties suffisantes aux petites économies en développement. À cet égard, nous continuons d'insister sur

la nécessité d'envisager la création de fonds de développement régional et d'accords commerciaux unilatéraux avec ces économies.

La mondialisation de l'économie s'accompagne d'une mondialisation des attentes et des aspirations. Nos peuples, qui voient chaque jour au cinéma et à la télévision comment vivent les populations des pays développés, s'attendent de plus en plus à des conditions de vie meilleures. Même dans les endroits les plus reculés du Guyana, le niveau de vie auquel aspirent les populations autochtones est semblable à celui que souhaitent tous les peuples. Il faut donner aux populations des pays en développement des possibilités réalistes de jouir de niveaux de vie semblables à celles des pays développés dans un avenir assez proche.

Mon prédécesseur, le regretté Cheddi Jagan, avait à plusieurs reprises lancé à la communauté internationale un appel pour qu'elle s'efforce de créer un nouvel ordre humain mondial, un modèle de développement qui viserait à la fois à réaliser une croissance économique optimale, l'équité sociale, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement — un modèle de développement fondé sur un partenariat désireux d'établir un meilleur équilibre en sein des États et entre eux. Nous renouvelons cet appel à l'Assemblée afin qu'ensemble, nous puissions réaliser les promesses contenues dans le programme Action 21 et assurer ainsi le développement de nos peuples.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Président de la République du Guyana de sa déclaration.

*M. Samuel Hinds, Président de la République du Guyana, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Carlos Lemos-Simmonds, Vice-Président de la République de Colombie.

*M. Carlos Lemos-Simmonds, Vice-Président de la République de Colombie, est escorté à la tribune.*

**M. Lemos-Simmonds** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole, au nom de la Colombie et de son Président, devant cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a été convoquée pour faire le bilan des progrès accomplis et des problèmes qu'il reste à surmonter pour mettre en oeuvre le programme Action 21. Cette session offre l'occasion exceptionnelle d'imprimer un nouvel élan aux travaux de la

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui avait permis la formation d'une nouvelle alliance mondiale en faveur du développement. Elle devrait également nous donner l'occasion d'ébaucher des recommandations propres à renforcer les engagements auxquels a souscrit librement la communauté internationale.

Le programme Action 21 établit certains principes et responsabilités qui, sans être juridiquement contraignants, définissent néanmoins des principes et des responsabilités politiques qui devraient se refléter dans les activités de la communauté internationale, et en particulier celles des pays développés.

Constatant que le principe de la responsabilité commune mais différenciée n'est pas pleinement respecté, les pays en développement comme le mien ont donc tout lieu de réitérer leurs inquiétudes. Les pays industrialisés n'ont pas été en mesure d'adopter les mesures et les politiques attendues pour faire face à la dégradation de l'environnement due essentiellement à leurs modes de consommation et de production non viables. Ils ne sont pas non plus parvenus à remplir d'autres engagements, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources au profit du développement.

L'élimination de la pauvreté demeure la priorité principale des pays en développement, où plus de 1,2 milliard de personnes vivent dans des conditions inhumaines et n'ont pas accès aux services essentiels de santé, à un logement adéquat, à l'alimentation ou à l'éducation. L'exclusion, la discrimination sociale, l'arriération et le sous-développement sont des causes permanentes de conflit, de chômage, d'explosion sociale, de migration massive et d'instabilité politique. C'est pourquoi, il est de plus en plus urgent d'appliquer des politiques sociales, économiques et environnementales conformes aux nécessités du développement durable.

Malheureusement, le bilan des cinq années écoulées depuis l'adoption d'Action 21 est, à cet égard, négatif. La pauvreté a notoirement augmenté; le pouvoir économique et technologique se concentrent de plus en plus dans un petit nombre de pays et entre les mains de quelques individus; la dégradation de l'environnement se poursuit; et l'écart entre pays développés et pays en développement, loin de se réduire, s'est considérablement élargi.

Nous, pays en développement, sommes prêts à payer le prix pour adopter des modèles de développement durable. Nous avons reconnu que notre utilisation des ressources naturelles n'est pas illimitée et qu'il faut tenir compte des

besoins des générations futures. Néanmoins, la conservation de l'environnement ne relève pas de la responsabilité individuelle de chaque pays. Cette idée serait aussi injuste qu'inefficace. Les problèmes liés à l'environnement et au développement ont un caractère mondial et leur règlement exige donc une intervention mondiale en faveur de l'adoption de mesures et d'engagements concrets qui se traduiraient en avantages réels pour les pays en développement.

Cet effort doit être mondial, et il doit essentiellement porter sur les problèmes de développement les plus graves. Comme le stipule le programme Action 21, il est impératif que les pays développés mobilisent de nouvelles ressources financières au profit des pays en développement. De surcroît, les technologies environnementales rationnelles doivent être transférées à des conditions préférentielles et à des coûts raisonnables. Compte tenu des espoirs suscités par le Sommet de la Terre, ces deux domaines sont certainement la principale cause de frustration.

La Colombie est au nombre des pays qui ont le plus progressé dans le domaine du développement durable. Étant donné que 10 % de la diversité biologique du monde se trouvent dans notre pays, nous avons adopté une politique nationale qui vise à encourager la conservation, les connaissances et l'utilisation durable de ces ressources. Conformément à cette politique, au cours des cinq dernières années, la Colombie a créé un cadre institutionnel réglementaire, allant de la création du Ministère de l'environnement à la mise en place d'un réseau environnemental qui permet aux autorités et aux communautés de prendre part aux processus de prise de décisions ayant trait à l'environnement, aux niveaux national et local.

Les forêts couvrent 46 % du territoire continental colombien, dont 17 % ont été désignées comme étant des réserves forestières. À cet égard, nous saluons les initiatives tendant à demander aux nations de faire d'une partie de leurs zones boisées des réserves protégées.

Consciente de l'importance des forêts, la Colombie a accepté l'honneur de présider le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Nous sommes convaincus que les recommandations de ce groupe doivent être appliquées avant de concentrer nos efforts sur la négociation de nouveaux instruments multilatéraux. Par ailleurs, il faut veiller à compenser effectivement les pays pour le rôle qu'ils jouent à l'échelle mondiale dans le domaine des forêts.

Comme les autres pays en développement, la Colombie considère que les efforts ne peuvent se faire isolément. La coopération internationale, doit non seulement apporter des

transferts de techniques et de ressources financières, mais également encourager la mise en oeuvre de plans nationaux de développement. La Colombie reconnaît les progrès réalisés au plan institutionnel dans le cadre des récentes conférences des Nations Unies. La Commission du développement durable en est un exemple, tout comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la désertification et sur la sécheresse. Toutefois, il ne faut pas affaiblir pour autant le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ni le fusionner avec d'autres programmes de l'Organisation. Nous pensons au contraire qu'il est important de le renforcer sans préjudice de tout autre ajustement nécessaire pour en améliorer l'efficacité.

Certains pays considèrent que le commerce est le seul moyen permettant aux pays en développement d'obtenir les flux de ressources qu'exigent les investissements dans le développement durable. Nous ne doutons certes pas des vertus du commerce international en tant que facteur important de la croissance économique, mais il est évident que si l'ouverture du commerce est un complément indispensable à la coopération officielle elle ne saurait la remplacer. Le marché aussi large et aussi ouvert soit-il ne peut remplacer la volonté et l'engagement politiques nécessaires pour concrétiser les grands principes de la Déclaration de Rio et les obligations convenues dans l'Action 21.

La libéralisation du commerce et la mondialisation de l'économie posent des défis tout en offrant des possibilités d'élargir les liens économiques, mais n'assurent pas la redistribution des ressources pour le développement. On ne sait pas encore clairement comment les pays en développement pourront accéder en termes justes aux avantages de la mondialisation.

Pas plus que ne sont évidents les mécanismes qui doivent apporter un appui réciproque entre commerce et environnement, mais évitent l'application de mesures unilatérales et de nouvelles conditions qui pourraient faire échouer les objectifs décidés lors du Sommet de la Terre.

Pour que ces objectifs puissent être réalisés, il faut rapidement alléger la dette extérieure des pays en développement. Il faut accélérer l'exécution des mesures prises par les institutions multilatérales afin d'alléger le volume et le service de la dette à des niveaux viables.

Les flux de capitaux privés ne doivent pas être considérés comme la seule possibilité ou comme une panacée pour obtenir la mobilisation qu'exige l'Action 21. Ce sont les gouvernements qui ont souscrit aux engagements d'Action

21, en particulier à celui de fournir les ressources nécessaires aux pays en développement. C'est donc à eux qu'il appartient, par le renforcement de la coopération internationale, d'assumer la responsabilité essentielle de l'exécution des programmes décidés en matière d'environnement et de développement.

Les défis que pose le développement durable au niveau mondial sont considérables. Pour faire en sorte que les futures générations jouissent de conditions de vie adéquates, nous n'avons d'autre choix que de resserrer les liens d'un partenariat mondial pour le développement. Notre pays est optimiste et voit dans cette réunion l'occasion de remédier aux lacunes qui ont été signalées. Je pense en particulier à l'appel que le Mouvement des pays non alignés a lancé récemment à la réunion ministérielle qu'il a tenue à New Delhi, pour demander aux pays de changer leurs modes de production et de consommation, de faciliter un transfert approprié de ressources et de techniques, et en même temps de donner priorité à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement. Il nous appartient donc de réaffirmer notre attachement politique à la réalisation d'un développement durable pour le prochain millénaire.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la Colombie de sa déclaration.

*M. Carlos Lemos-Simmonds, Vice-Président de la République de Colombie, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de la République de Singapour.

*M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de la République de Singapour, est escorté à la tribune.*

**M. Goh** (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le Sommet de Rio, des progrès considérables ont marqué la codification du droit international sur l'environnement dans bien des domaines, dont les changements climatiques, la désertification et la diversité biologique. Nous avons tous également compris que nous devrions travailler de concert pour faire face aux problèmes mondiaux qui nous affectent tous.

Mais il ne suffit pas de reconnaître les problèmes pour les régler. Le grand accord conclu à Rio peut se défaire. Beaucoup de pays industrialisés luttent aujourd'hui pour restructurer leur propre économie et faire face à une croissance lente et un chômage considérable. Les problèmes de

l'environnement qui se posent dans le monde échappent à un grand nombre de citoyens ordinaires qui se préoccupent davantage des menaces à leur niveau de vie qu'ils croient percevoir. La volonté politique d'accorder une assistance — cette assistance dont les pays en développement ont tant besoin pour appliquer Action 21 — s'affaiblit. Les engagements pris à Rio n'ont pas été honorés.

Même lorsqu'il existe une vision à long terme, il a souvent été difficile de dégager un clair consensus d'action. Par exemple, le Vice-Président Al Gore a été le premier à demander que devienne plus verte la politique étrangère américaine, ce qui aurait pu créer un nouvel élan international. Mais le Sénat a récemment voté contre un financement des États-Unis à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Ceci montre bien les complexités que connaissent non seulement les États-Unis mais aussi d'autres pays du Nord.

Le Sud estime à bon droit que sacrifier la croissance ne fera que perpétuer l'injustice. Les pays en développement jugent déraisonnable qu'on leur demande de s'attaquer à des problèmes d'environnement à long terme aux dépens de leurs besoins immédiats. Il n'est pas juste d'attendre des pauvres qu'ils assument le gros des dépenses qu'entraîne la réduction de risques que court l'environnement mondial, surtout lorsque la plupart d'entre eux sont imputables aux activités menées dans le passé par des pays riches. À moins d'un financement suffisant, le développement durable n'est qu'un slogan. Ce concept a été également noyé dans des débats plus larges portant sur des questions qui n'affectent pas directement la protection de l'environnement. Cela a suscité la suspicion : les questions de l'environnement seraient maintenant utilisées par le Nord en tant que protectionnisme camouflé pour empêcher les pays en développement d'avancer.

Singapour se trouve entre le monde développé et le monde en développement. Nous définissons notre identité internationale en tant que membre du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés. Notre économie est aujourd'hui dotée de secteurs de services et d'industries relativement avancés mais nous sommes plus vulnérables que la plupart aux changements extérieurs défavorables. Nous avons vu après Rio réapparaître des divisions Nord-Sud sur l'environnement avec un sentiment d'inquiétude profonde et croissante.

L'interdépendance environnementale est une réalité inéluctable et dure. Nous n'avons pas d'illusions quant à la nécessité d'un effort international concerté et continu. Singapour a joué un rôle actif dans l'élaboration d'un

consensus Nord-Sud, avant et pendant le Sommet de Rio. Mais nous sommes assez réalistes pour comprendre que les circonstances étaient exceptionnelles. Ce qu'un petit pays peut faire seul après Rio ne compte guère.

Seul l'exemple d'une grande économie mondiale peut relancer et raviver l'accord général. C'est ainsi que lorsque le Chancelier Helmut Kohl a invité Singapour à se joindre à l'Allemagne, à l'Afrique du Sud et au Brésil pour lancer une nouvelle initiative à la session extraordinaire, je n'ai pas hésité. L'Allemagne connaît les mêmes défis immédiats que les autres pays développés, mais le Chancelier Kohl agit avec conviction et courage et avec une vision plus large. Il mérite d'être appuyé. Il est de notre intérêt de lui donner cet appui.

Nous sommes quatre pays appartenant à quatre continents différents, qui connaissent des niveaux différents de développement et des problèmes d'environnement différents. Notre modeste initiative concerne les priorités du Nord et du Sud. Nous espérons que notre capacité de travailler ensemble pourra servir de catalyseur à une action internationale plus large et un partenariat continu Nord-Sud. Dans cet effort, le PNUE devra poursuivre son rôle central.

Singapour, petite île urbanisée à forte densité de population, traite l'environnement avec beaucoup de sérieux. Sinon, notre pays ne serait pas vivable. Nous voulons améliorer notre qualité de vie. Notre expérience n'est peut-être pas directement transférable à d'autres pays en développement, mais le fait que nous ayons réussi à atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement dans un milieu urbain pourrait en intéresser quelques-uns.

Les nouvelles propositions que nous avons faites hier avec nos partenaires pour une «Décennie de la production et de l'utilisation durables de l'énergie», pour une «Conférence sur le développement urbain durable», et pour un «Transport écologiquement acceptable» sont des domaines de préoccupation auxquels Singapour accorde la plus grande attention. Aucun pays ne dispose de toutes les réponses. Singapour ne cesse de tirer des enseignements d'autres pays, de leurs succès et de leurs erreurs. La coopération est nécessaire pour régler les problèmes mondiaux du développement durable.

C'est dans cet esprit que je peux annoncer le Programme singapourien d'assistance technique pour le développement durable des pays en développement. Il s'agit d'un programme modeste destiné à faire partager notre expérience avec d'autres pays du monde en développement. Il est centré sur la formation de fonctionnaires dans des

domaines comme l'urbanisation, la gestion des parcs et les transports. Nous espérons que ce Programme aidera les pays en développement à mettre en oeuvre certains aspects d'Action 21.

Ce qu'un pays ayant une population de 3 millions d'habitants peut faire au plan mondial n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, mais nous offrons le Programme singapourien d'assistance technique pour le développement durable comme une preuve tangible de notre volonté de promouvoir encore la coopération dans le développement durable. Nous espérons qu'il encouragera les pays plus grands et plus prospères du Nord à honorer leurs engagements et à se joindre à nous dans ce qui doit être une entreprise mondiale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre de la République de Singapour de sa déclaration.

*M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de la République de Singapour, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Mart Siimann, Premier Ministre de la République d'Estonie.

*M. Mart Siimann, Premier Ministre de la République d'Estonie, est escorté à la tribune.*

**M. Siimann** (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par faire observer que l'Estonie a accompli des progrès sociaux et économiques importants depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992. En cinq ans, nous avons largement achevé le passage difficile d'une économie centralisée et planifiée type à l'une des économies de marché les plus libérales du monde.

*M. Martínez Blanco (Honduras), Vice-Président, assume la Présidence.*

Cette réforme rapide et radicale n'a pas été opérée sans sacrifices au plan humain et elle continue d'être un défi pour la société estonienne. Nous n'avions, cependant, pas le choix. L'économie dirigée imposée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait atteint un point critique et les choix dits plus doux d'un nouveau développement n'auraient fait qu'aggraver l'instabilité. Du côté positif, cette période de transition difficile a permis à l'Estonie d'appliquer les principes du développement dura-

ble au niveau national et local pendant la période qui a suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

En considérant les différentes composantes du programme de développement durable d'Action 21 adopté au Sommet de Rio, les aspects environnementaux ont été les plus faciles à mettre en oeuvre. Dans le secteur économique, les changements sont intervenus plus lentement, parce qu'ils dépendaient du processus de privatisation et de la disponibilité de capitaux d'investissement. L'élément le plus difficile et le plus complexe a été l'ordre du jour social, puisqu'il exige une économie entièrement stabilisée. À cet égard, notre processus de transition n'est pas encore achevé.

Il ne sera pas possible d'appliquer les principes du programme de développement durable sans la coopération internationale. Depuis le Sommet de la Terre de Rio, l'Estonie a adhéré à un certain nombre d'organisations internationales qui s'occupent du développement durable, et elle a ratifié des documents clefs tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, de même que le Protocole de Montréal qui y est associé.

En outre, l'Estonie attache beaucoup d'importance à la préparation et à l'adoption de la convention des Nations Unies sur les forêts. L'Estonie partage la préoccupation mondiale face à la détérioration de l'environnement mondial. Toutefois, étant donné nos ressources limitées, nous préférons accorder la plus grande priorité aux responsabilités qui nous incombent au titre des conventions déjà ratifiées que signer le plus grand nombre possible d'accords internationaux.

En tant que membre associé de l'Union européenne, l'Estonie veillera à ce que sa position en matière d'environnement et de développement durable soit en harmonie avec celle de l'Union européenne. De plus, l'Estonie prend une part active dans les rencontres régionales, telles que l'Environnement pour l'Europe, qui s'occupent du développement environnementalement sensible et dans les travaux des organisations et des conventions y relatives.

Outre qu'elle poursuit ces objectifs au niveau mondial et régional, l'Estonie a également été active au niveau sous-régional, notamment au Conseil des pays baltes. Un élément essentiel de ce processus a été la réunion des Premiers Ministres qui a eu lieu en mai 1996 à Visby, en Suède, au cours de laquelle a été adopté un plan d'action englobant les principes du développement durable. La conférence de

Visby a débouché sur la réunion d'octobre des ministres de l'environnement des pays baltes à Saltsjobaden, en Suède, au cours de laquelle des priorités ont été établies pour la mise en oeuvre d'Action 21 dans la région de la Baltique. Ces mesures consistaient en un élargissement de la coopération internationale dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, de l'industrie, du tourisme et des transports.

Le programme d'Action 21 pour la région de la Baltique devrait définir des objectifs précis du développement durable, évaluer les progrès accomplis dans cette voie et indiquer les domaines où des améliorations sont nécessaires. L'accent devrait être mis sur des stratégies de développement pour des secteurs économiques importants et sur l'évaluation de leur impact économique et politique. Le résultat final devrait être une stratégie de développement durable pour la région de la Baltique définissant les buts, les moyens et les méthodes, assortis de calendriers et de propositions de financement.

On peut affirmer que depuis la Conférence de Rio de 1992, l'Estonie a appliqué les principes de développement durables d'Action 21 dans sa politique nationale. Le Parlement a adopté une loi spéciale sur le développement durable. Une Commission nationale sur le développement durable, dirigée par le Premier ministre, a été établie afin de coordonner les initiatives régionales, nationales et locales. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec son aide financière, un programme national d'Action 21 est en préparation. Ce document servira de charte à la Commission nationale. Au plan local, on comprend de plus en plus les principes du développement durable, et on a commencé à travailler aux premières initiatives locales d'Action 21.

L'Estonie accorde également une grande importance aux activités de la Commission du développement durable des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds pour l'environnement mondial. L'Estonie a fait l'expérience d'une politique fiscale prudente associée à la prise de conscience de l'environnement et, ce faisant, nous espérons que d'autres nations suivront.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Premier Ministre de la République d'Estonie de sa déclaration.

*M. Mart Siimann, Premier Ministre de la République d'Estonie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. Sir Cuthbert Sebastian, Gouverneur général de Saint-Kitts-et-Nevis.

*Sir Cuthbert Sebastian, Gouverneur général de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.*

**Le Gouverneur général Sir Cuthbert Sebastian** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons réalisé d'importants progrès au cours des cinq dernières années dans les efforts que nous avons entrepris pour donner plus de substance à la question dont nous sommes saisis, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 44/228, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et d'Action 21. Cette session extraordinaire est une occasion importante, et nous devons l'utiliser comme un moyen pratique de discuter des progrès et des échecs enregistrés dans notre tentative de mettre en oeuvre Action 21.

Le phénomène du développement durable transcende la stérile rhétorique habituelle. Nous sommes ici pour renforcer nos efforts collectifs et nous concentrer sur l'élaboration d'une relation plus pragmatique et mutuellement avantageuse afin de pouvoir être en mesure, dans les années à venir, d'aborder les problèmes que nous avons déjà identifiés lors de précédentes conférences et au niveau national.

La Conférence de Rio et Action 21 sont d'importants jalons sur la voie longue et difficile qui mène au développement durable. Cette session extraordinaire est en fait un autre jalon important de ce voyage si vital. La route qui s'étend devant nous peut sembler hérissée d'obstacles et de difficultés, mais nous devons aller de l'avant; nous ne pouvons abandonner la responsabilité qui nous incombe de faire progresser le processus du développement humain durable. De plus, bien que le progrès ait été lent et insaisissable dans certains secteurs, le découragement nous est interdit.

Les résultats des conférences précédentes sont des rappels évidents d'une stratégie collective et du rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans le rapprochement amical des intérêts de ses Membres. Nous constatons maintenant une responsabilité plus grande envers l'environnement, une prise de conscience améliorée et une attention plus vigilante au développement durable.

Pour ma délégation, l'examen et l'évaluation d'ensemble d'Action 21, portent sur un changement réel : un chan-

gement qui implique l'intégration de l'économie et de l'environnement, du commerce et de l'environnement; un changement qui atteste de nouveaux modes de consommation et de production; un changement qui marque un contrôle plus rigoureux des performances en matière d'environnement; un changement qui encourage une plus large coopération en faveur du développement; un changement faisant apparaître une étude pragmatique et sérieuse des questions sectorielles, telles que l'énergie, les transports, les produits chimiques toxiques, les risques liés à l'énergie nucléaire et son transport, l'urbanisation, la biotechnologie et l'éducation.

Les pays en développement ont besoin de recevoir des contributions et un appui des pays développés, le tout intégré dans une vaste politique de coopération internationale de nature à résoudre les problèmes qui font obstacle au progrès réel. Nous devons élaborer des stratégies novatrices qui encouragent le flux de ressources vers le Sud afin d'accélérer le développement durable dans les pays les plus pauvres.

Le développement durable exige que l'on s'attaque aux causes profondes de la pauvreté et que l'on s'attache à l'éliminer. Les pays en développement exigent un engagement renouvelé en faveur de l'éducation et une approche cohérente de l'agriculture et de la pauvreté. Nous devons continuer à oeuvrer à la promotion du développement durable de la personne humaine.

L'atténuation de la pauvreté dans une société donnée représente un investissement à long terme dans une société civile et productive. Elle contribue à une paix durable, à la justice et au progrès de l'humanité. En éliminant la pauvreté, nous donnons à notre peuple le moyen de mieux protéger et d'améliorer sa santé. Nous lui permettons de s'offrir un habitat amélioré et une plus riche qualité de vie.

Compte tenu de l'ouverture de leurs économies, les pays pauvres démunis de ressources naturelles sont particulièrement vulnérables aux diktats des catastrophes naturelles et aux forces explosives de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Notre situation est rendue encore plus difficile par les risques malheureux que font courir à nos écosystèmes et à nos modes de vie les déchets nucléaires subrepticement transbordés dans notre région.

Action 21 porte également sur le partenariat, la transparence et la coopération authentique. La gestion sûre au plan de l'environnement des biotechnologies, la préservation et la protection de la diversité biologique, la protection de nos zones côtières et de nos mers ainsi que l'utilisation et

l'exploitation rationnelles des ressources marines doivent être encouragées.

Nous ne pouvons et ne saurions réaliser un développement économique, social et environnemental sûr sans le soutien financier, technique et technologique des pays qui sont en mesure de l'apporter. Cet appel est encore plus urgent au vu des tendances au déclin de l'aide publique au développement et de l'investissement étranger.

Enfin, il est urgent d'apporter un appui financier aux mécanismes nationaux établis pour assurer la mise en oeuvre d'Action 21. Je demande instamment aux pays d'oeuvrer ensemble pour assurer la réalisation des objectifs principaux du Programme d'action de la Barbade. Nous devons travailler ensemble, non pas parce que c'est généreux ou à la mode de le faire, mais parce que c'est là une responsabilité collective morale et humaine. En nous attachant à travailler ensemble d'une façon durable, nous nous montrons résolus à appuyer un véritable développement pour les générations à venir.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Gouverneur général de Saint-Kitts-et-Nevis de sa déclaration.

*Sir Cuthbert Sebastian, Gouverneur général de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Gert Hanekom, Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie.

*L'honorable Gert Hanekom, Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie, est escorté à la tribune.*

**M. Hanekom** (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : La communauté internationale a pris l'engagement de mettre en oeuvre en 1992 l'Action 21, qui a jeté les bases d'un partenariat mutuellement bénéfique entre le développement socio-économique et la protection de l'environnement. Nous appelons ce partenariat le développement durable.

La synergie que ce partenariat était supposé produire sur la future qualité de la vie des peuples dans le monde entier a donné un nouvel espoir pour l'avenir de cette planète. En réalité, nous avons engagé nos pays sur la voie d'une réforme mondiale — une nouvelle façon de faire des affaires, une nouvelle façon de planifier, une nouvelle façon d'envisager l'avenir, pour nous-mêmes et nos ressources

naturelles, et une nouvelle façon de penser les uns aux autres, comme des personnes qui ont un patrimoine mondial commun.

Une réforme mondiale ne se fait pas du jour au lendemain. Je suis également frustré par le rythme lent de mise en oeuvre du développement durable. Toutefois, je constate avec enthousiasme qu'une nouvelle manière d'envisager la durabilité pénètre les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme, du transport et de l'énergie. Il est également réconfortant de voir des groupes et des institutions environnementaux comprendre et accepter l'interconnexion indispensable entre le développement et la protection de l'environnement. L'appui apporté récemment à la Namibie, au Botswana et au Zimbabwe pour leurs programmes d'exploitation durable des éléphants en est une preuve.

On ne saurait mesurer le développement durable à l'aune de la réalisation d'un certain produit intérieur brut ou du revenu par habitant. Le développement ne peut être durable que lorsque nos modes de vie sont durables et que la qualité de la vie de tous les peuples est bonne. Les pays pauvres, qui ont des niveaux de pauvreté élevés et un sous-développement social, ne sont certainement pas les modèles que nous souhaitons. Les pays riches avec des modes de production et de consommation non durables, une biodiversité appauvrie et des niveaux élevés de pollution ne sont pas non plus de bons exemples. Pourtant, malheureusement, ces modes de vie axés sur une forte consommation sont souvent ceux auxquels les pays pauvres aspirent.

En vérité, nous n'avons pas de bons modèles, nous n'avons que des défis, des idées, des inspirations et certaines institutions en place aux niveaux local, régional et international qui nous aident à nous rencontrer, à focaliser notre pensée et à partager des idées pour le bien commun de l'humanité.

Les priorités du développement durable de la Namibie consistent à éliminer la pauvreté et à arrêter la dégradation de l'environnement. Ces objectifs sont étroitement liés. On ne peut réaliser l'un sans l'autre. Les programmes d'environnement et de développement de la Namibie sont appliqués en fonction de ces priorités et de l'attachement de la Namibie aux conventions régionales et internationales sur l'environnement, et le développement est directement lié à ces objectifs.

Pour nous, les conditions-cadres du développement durable comprennent la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits

de l'homme. Les droits de l'homme incluent le droit à un environnement propre, sain et productif, et le droit à la connaissance et à l'information.

L'héritage de l'histoire de la Namibie est encore apparent dans de nombreux indicateurs socio-économiques du bien-être national. Environ 5 % de la population gagne 70 % des revenus, et la moitié de la population partage moins de 5 % de ces revenus. Cette disparité inacceptable est également reflétée dans les niveaux de logement, l'éducation et les soins de santé; les régions rurales éloignées étant particulièrement désavantagées. Il est vrai que ces disparités se retrouvent également dans différents pays et régions du monde.

Pour maintenir les conditions-cadres du développement durable de la paix, de la sécurité et de la démocratie en Namibie, il est indispensable que nous encourageons de façon agressive la croissance économique, la création d'emplois, le développement des ressources humaines et l'équité. Il est donc essentiel, au plan international, de créer un milieu de soutien et de renforcement des capacités pour compléter les efforts nationaux des pays en développement.

La Namibie est attachée à promouvoir et à appuyer le développement durable à trois niveaux. Le premier prévoit une action locale et l'autonomie locale; le deuxième passe par une action nationale et gouvernementale pour créer un milieu porteur; et le troisième concerne l'action internationale.

L'écoefficient, l'accès à une technologie propre et écologiquement rationnelle et des mesures nécessaires pour faire face à des modes de consommation et de production non durables doivent être adoptés en tant que priorités internationales. Les pratiques du commerce international doivent appuyer la gestion d'un environnement sain, et non pas le saper, particulièrement lorsqu'il existe des subventions. Et les engagements pris à Rio par les pays industrialisés d'atteindre l'objectif officiel 0,7 % pour l'aide publique au développement doivent être maintenant respectés. Une charte d'éthique mondiale doit être mise au point pour appuyer le développement durable.

Les futures mesures internationales devront traiter de la question des océans, notamment l'utilisation durable des ressources marines grâce à des approches environnementales améliorées de l'écologie marine; de la protection et de l'utilisation durable de l'eau douce et des habitats des marécages, en particulier dans les régions arides; de la protection et de l'utilisation durable des forêts et des surfa-

ces boisées; et des problèmes relatifs aux produits chimiques dangereux.

Cependant, nous aimerions constater un plus grand attachement aux conventions existantes sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification et à leurs résultats, avant de nous laisser convaincre que de nouvelles conventions internationales sont les meilleurs mécanismes pour s'attaquer à ces questions.

Pour terminer, j'ajouterai qu'il ne faut jamais oublier que nous représentons les espoirs de millions de personnes qui, en ce moment, vivent dans une pauvreté abjecte dans des environnements malsains et dégradés. Il nous a fallu cinq ans depuis Rio pour arriver ici. Combien de temps nous faudra-t-il encore pour aller vers eux?

Les efforts faits aux plans local, national et international pour lutter contre la pauvreté et protéger et réhabiliter l'environnement sont des investissements dans un meilleur avenir. Le développement durable est la responsabilité de chacun. Compte tenu du leadership que nous ont confié nos peuples et nos pays, nous avons une responsabilité particulière.

Aujourd'hui, au nom du Gouvernement et du peuple namibiens, je réaffirme notre attachement total à la promotion et à la mise en oeuvre du développement durable en Namibie. Nous oeuvrerons en étroite coopération avec la communauté internationale pour encourager la durabilité au plan mondial, pour fixer des objectifs et des calendriers spécifiques, pour les suivre et faire rapport à leur sujet, afin qu'ils deviennent des moyens permettant d'améliorer notre mise en oeuvre du développement durable. Les cinq prochaines années doivent être des années d'action.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie de sa déclaration.

*L'honorable Gert Hanekom, Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. John Afful, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana.

*M. John Afful, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana, est escorté à la tribune.*

**M. Afful** (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans, nous nous réunissions à Rio de Janeiro afin d'élaborer des stratégies unifiées visant à atteindre deux buts essentiels : d'une part, arrêter et inverser l'effet négatif du comportement humain sur l'environnement physique, et, d'autre part, favoriser le développement économique durable de tous les pays. Ces grands objectifs devraient être atteints grâce à un partenariat mondial qui serait fondé sur les intérêts de tous et protégerait l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement.

En examinant la mise en oeuvre des principales conclusions de la Conférence Action 21, nous reconnaissons les très grands efforts déployés par les gouvernements et les organisations internationales pour intégrer les objectifs économiques, sociaux et écologiques en élaborant des politiques et des stratégies nouvelles de développement durable. Par ailleurs, nous sommes généralement satisfaits des progrès réalisés au niveau du développement institutionnel, de la création d'un consensus international, de la participation du public et de l'apport du secteur privé.

L'attachement de mon pays au concept du développement durable s'est manifesté avant Rio, lorsque mon gouvernement a adopté, en 1991 un plan d'action national sur l'environnement. Ce plan vise une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement et cherche non seulement à concilier le développement économique et la conservation des ressources naturelles, mais aussi à faire d'un environnement de qualité un élément clef du développement économique et social de notre pays.

Depuis Rio, mon pays a pris certaines mesures afin de veiller à la mise en oeuvre des accords et des conventions de Rio, qui ont tous été ratifiés. Un Ministère de l'environnement, de la science et de la technologie a été mis sur pied pour superviser la mise en oeuvre intégrée d'Action 21 et pour veiller à ce que la science et la technique servent d'instruments au développement.

Le Ghana a également élaboré une stratégie pour le développement surnommée "Vision 2020", qui repose sur les trois piliers de développement durable — social, économique et environnemental. Le programme est axé sur la personne humaine et basé sur les efforts coordonnés de tous les organismes du Gouvernement — nationaux, régionaux et de district, de même que les groupes principaux définis dans Action 21.

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21, des programmes Action 21 à l'échelon local ont été préparés à l'intention de presque tous les 110 districts du pays. Avec

l'approbation du Programme Capacités 21, on prévoit que certains des districts seront en mesure d'assurer la viabilité de leurs programmes de développement. La préparation des programmes Action 21 à l'échelon local s'est effectuée conformément au programme de décentralisation du Gouvernement, qui a passé la gestion des affaires publiques, surtout en matière de planification et de mise en oeuvre du développement, au niveau le plus bas de la structure politique du pays.

Avant tout, mon gouvernement a fait de l'élimination de la pauvreté une priorité majeure dans sa recherche du développement durable, car, comme c'est le cas dans la plupart des autres pays en développement, beaucoup de nos problèmes environnementaux dérivent de la pauvreté.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords de Rio, les efforts entrepris par mon Gouvernement ont été freinés par l'insuffisance des ressources financières et des capacités humaines et institutionnelles tant aux niveaux national que des districts.

Cette session extraordinaire se heurte à une réalité pénible, à savoir que l'état de l'environnement mondial n'est pas meilleur aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque nous nous sommes réunis à Rio il y a cinq ans. Ceci est imputable au fait que les engagements pris dans de nombreux domaines importants d'Action 21 et envers des Conventions de Rio n'ont pas été respectés. À cet égard, je tiens à mentionner expressément les engagements pris eu égard aux émissions de pollution, aux modes de consommation et de production non viables, à la fourniture de ressources financières suffisantes, à l'assistance technique et aux transferts de technologies écologiquement rationnelles, et qui n'ont pas été honorés.

On ne saurait s'enorgueillir de ce bilan d'échecs. Si nous signalons ces derniers, c'est pour mieux faire prendre conscience des réalités actuelles et pour fixer les priorités à respecter dans l'avenir.

Le concept de développement durable en tant que moyen entre les impératifs de développement et la protection et la conservation de l'environnement physique, notamment de nos ressources naturelles, exige la promotion d'un environnement économique international propice aux efforts de développement de tous les pays, particulièrement ceux du monde en développement, dont beaucoup continuent de se débattre pour trouver le moyen d'offrir des services de santé de base à leur population.

Ainsi, tout en nous efforçant d'honorer les obligations nationales qui nous incombent au titre d'Action 21, nous réaffirmons également la nécessité d'honorer d'urgence les engagements pris au niveau mondial. À cet égard, cette session d'examen doit réaffirmer les accords de Rio comme fondement et cadre des politiques à long terme du développement durable, et aborder les problèmes que posent la pauvreté, la dette extérieure, la mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement, ainsi que les questions de l'accès au marché des exportations, de la création de capacité et du transfert de technologie.

À notre avis, c'est le meilleur moyen de compléter les efforts nationaux et d'assurer la pleine mise en oeuvre d'Action 21 et des accords de Rio.

À cette étape, je tiens à dire quelques mots au sujet des deux problèmes sectoriels non encore réglés : la désertification et les forêts. Sans vouloir anticiper l'issue des discussions sur la désertification prévues pour septembre prochain, la meilleure manière d'assurer la mise en oeuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification serait, selon nous, de mettre au point un mécanisme financier mondial similaire à celui du Fonds pour la protection de l'environnement et ayant la capacité de générer des ressources financières suffisantes à la mise en oeuvre efficace des programmes sur la lutte contre la désertification. Un mécanisme qui ne ferait que faciliter la mobilisation des ressources financières ne pourrait que réduire à néant la Convention sur la lutte contre la désertification.

Quant aux forêts, nous sommes convaincus que la question d'une convention sur les forêts exige un examen plus approfondi, vu les positions divergentes prises par les différentes parties sur la question.

Pour terminer, j'ajouterai que le Gouvernement du Ghana est fermement déterminé à réaliser les objectifs du développement durable en assumant les obligations auxquelles il a souscrit tant au niveau national qu'international. J'exhorte également toutes les parties à appuyer sans réserve tous les domaines du partenariat mondial forgé à Rio dans le but d'arriver à un développement durable pour tous et de faire en sorte que nous puissions relever les défis du XXIe siècle. Nous continuerons à croire que Rio constitue la meilleure base de coexistence pacifique pour la communauté mondiale au XXIe siècle en tant que partenaire au développement.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana de sa déclaration.

*M. John Afful, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Albert Kakou Tiapani, Ministre de l'environnement de la Côte d'Ivoire.

*M. Albert Kakou Tiapani, Ministre de l'environnement de la Côte d'Ivoire, est escorté à la tribune.*

**M. Kakou Tiapani** (Côte d'Ivoire) : Je tiens tout d'abord à saluer l'opportunité de cette importante rencontre et à rendre un hommage mérité à l'ensemble des négociateurs du processus de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, au premier rang desquels il me plaît de placer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

S'il a été reconnu, hier, que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, avait déclenché dès 1972 une prise de conscience sur les dangers encourus par les sociétés humaines du fait de la dégradation de leur environnement, il est de notoriété aujourd'hui, que la Conférence de Rio a suscité une mobilisation internationale sans précédent et a constitué un événement historique de première importance dans les relations entre les sociétés humaines et leur environnement. Cette rencontre a en effet révélé les liens étroits qu'il fallait établir entre développement et environnement, confirmant ainsi l'émergence d'un concept novateur, en l'occurrence le développement durable.

La Côte d'Ivoire a pris une part active dans ce processus à la mesure de ses moyens, car elle n'a pas ménagé ses efforts pour faire accepter l'idée d'une position commune africaine sur l'environnement et le développement, présentée et soutenue à Rio par l'ensemble des pays du continent.

À l'heure où nous sommes appelés à établir le bilan de notre premier parcours post-Rio, il importe de s'interroger sur les actes que nous avons pu poser individuellement et collectivement pour respecter nos engagements conjoints. Il importe également de clarifier certaines initiatives que nous n'avons pu prendre ou su faire aboutir, faute de moyens conséquents, de courage évident ou tout simplement de bonne volonté.

Dans un contexte général d'inquiétudes, où le nouvel ordre mondial tarde à s'instaurer, la Côte d'Ivoire a traversé elle aussi un certain nombre d'épreuves qu'elle a su surmonter dans une remarquable stabilité politique pour arriver à renverser les tendances antérieures et à entrer depuis deux ans dans une période de croissance économique.

La Côte d'Ivoire est consciente que la reprise de la croissance économique présente des risques pour l'environnement et pour la préservation des ressources naturelles qui constituent la principale richesse du pays. Après une longue période de crise économique où les dégradations de l'environnement étaient mises sur le compte de la pauvreté, il faut se garder de tomber dans un cycle où l'environnement serait sacrifié sur l'autel des objectifs de croissance purement économique. C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire s'est engagée, parallèlement à son plan de relance, dans une série de réformes dont les objectifs épousent parfaitement les orientations majeures d'Action 21.

Conformément aux recommandations de Rio, elle a élaboré un Plan national d'action pour l'environnement (PNAE). Elle procède actuellement à la mise en place de la structure nationale qui aura la charge de la mise en oeuvre du PNAE et donc du suivi d'Action 21. Dans le même sens, la mise en application et le suivi des conventions adoptées à l'issue du processus de Rio se font progressivement à travers des projets sectoriels ciblés sur des préoccupations environnementales nationales de premier ordre.

Ainsi, plusieurs actions ont été engagées à l'effet de promouvoir le développement durable en Côte d'Ivoire avec notamment des programmes de renforcement du cadre institutionnel, des capacités nationales de gestion de l'environnement; d'amélioration des conditions de suivi et d'évaluation environnementale, de sensibilisation, d'éducation et d'information environnementales, privilégiant l'implication appropriée de la société civile.

Nous pouvons citer parmi tant d'autres : la loi portant code de l'environnement, qui fixe le cadre général des champs du renforcement des textes juridiques relatifs à l'environnement; le décret déterminant les règles de procédure applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement; l'établissement d'un réseau d'aires protégées constitué actuellement de huit parcs nationaux, deux réserves de faune et de flore et deux réserves naturelles intégrales, couvrant une superficie d'ensemble de 1 969 450 hectares, ainsi que l'aménagement et la prise en main de 101 forêts classées d'une superficie totale estimée à 1 511 126 hectares, selon un mode de gestion qui privilégie la cogestion avec les paysans; la

gestion de l'eau, confiée à un Haut Commissariat à l'hydraulique; la gestion des établissements humains, particulièrement en matière d'assainissement, de drainage, de gestion des déchets, l'accès du plus grand nombre de populations aux services et aux équipements; pour ce qui concerne l'espace littoral, un vaste programme de gestion intégrée en cours de préparation pour renforcer les premiers acquis du programme de développement des communes côtières; la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 1994 et la confection de deux projets pour, d'une part, faire l'inventaire des gaz à effet de serre et, d'autre part, améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais pour terminer inviter tous les Membres à unir véritablement nos efforts respectifs, en acceptant ensemble : de reformuler des politiques nationales de développement intégrant, comme il se doit, les préoccupations environnementales; de changer nos modes de production et de consommation à travers des échanges commerciaux économiquement soutenables et humainement viables et rentables pour tous; de renforcer l'efficacité des structures et les mécanismes d'aide et d'assistance au développement en ciblant les champs d'intervention et en dédiant les différents types d'appui aux véritables bénéficiaires; d'accroître effectivement la capacité des pays en développement à réduire de manière substantielle le niveau de pauvreté; de faciliter l'implication des différentes composantes de la population au processus de prise de décisions et de mise en oeuvre des programmes de développement en favorisant l'émergence d'une prise de conscience individuelle et collective grâce à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation.

Je demeure pour ma part convaincu qu'avec Action 21, nous disposons d'un programme d'action pertinent, utile et intéressant dont la réalisation effective nous permettra d'obtenir un développement durable auquel tout peuple de la terre aspire légitimement.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de l'environnement de la Côte d'Ivoire de sa déclaration.

*M. Albert Kakou Tiapani, Ministre de l'environnement de la Côte d'Ivoire, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Saifuddin Soz, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde.

*M. Saifuddin Soz, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde, est escorté à la tribune.*

**M. Soz** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur d'être présent ici pour examiner et évaluer la mise en oeuvre du programme Action 21, sous la judicieuse conduite du Président de l'Assemblée générale.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a lancé l'initiative d'un partenariat mondial sur l'environnement et le développement, qui a reconnu que la croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et les efforts déployés pour satisfaire les besoins essentiels des populations, constituent des priorités absolues pour les pays en développement. Il a été reconnu que le droit au développement doit être réalisé pour répondre de manière équitable aux besoins des générations présentes et futures en matière de développement et d'environnement et que la réalisation des objectifs environnementaux du programme Action 21 imposerait aux pays en développement de nouveaux et onéreux fardeaux. C'est pourquoi nous avons établi un équilibre entre les impératifs du développement et de l'environnement et un cadre pour l'aide que fournit la communauté internationale afin de compléter et appuyer les efforts que font les pays en développement.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Rio, des progrès considérables ont été accomplis au niveau national. Plusieurs pays en développement ont mis en place, au prix de sacrifices considérables, des versions locales du programme Action 21. En Inde, nous continuons de livrer une bataille contre la pauvreté et l'analphabétisme. Dans la plus grande démocratie du monde, où la plupart des programmes de développement sont confiés aux gouvernements provinciaux, qui eux-mêmes sont soumis aux pressions de la gestion démocratique, nous avons mis sur pied un cadre législatif et politique aussi complet que tout autre dans le monde, en vue d'honorer les engagements pris à la CNUED.

Nous avons élaboré une Stratégie nationale de conservation et une Déclaration politique sur l'environnement et le développement, une Politique nationale en matière de forêts et une Déclaration politique sur la réduction de la pollution. Nous sommes sur le point d'examiner un plan d'action national en vue de consolider les stratégies de conservation de la diversité biologique. Nous accordons également la plus haute importance à une approche fondée sur la plus large participation possible de tous les secteurs de la société, y compris les organisations non gouvernementales et d'autres groupes importants, pour élaborer une

politique nationale de l'environnement qui reconnaisse le rôle décisif des femmes. Pour veiller à la complète transparence de ce processus, nous avons créé une autorité statutaire nationale de l'environnement et sommes actuellement sur le point de mettre sur pied un mécanisme national de secours en cas d'accidents occasionnés par la manutention de substances dangereuses.

Reconnaissant l'importance de la coopération régionale pour le développement durable, nous avons accueilli la conférence régionale asiatique concernant la convention sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue l'année dernière. L'Inde a également accueilli cette année la première réunion des ministres de l'environnement de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui a été un événement important, ouvrant la voie à une approche commune, notamment dans les domaines de la diversité biologique et de la gestion des substances dangereuses. La première réunion de l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, qui aura lieu à Delhi l'année prochaine, sera un événement également important.

Au niveau international, en revanche, les progrès réalisés au cours des cinq années écoulées depuis Rio sont moins encourageants. Il y a eu, certes, des progrès accomplis au niveau des institutions, ainsi que dans certains aspects du processus des conventions, notamment celles sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification. Nous attendons avec intérêt la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Kyoto, et espérons qu'à cette occasion les pays développés renforceront leurs engagements, comme ils en avaient convenu au titre du Mandat de Berlin. Le Groupe de travail intergouvernemental spécial sur les forêts a fait un travail remarquable et, même s'il est prématuré d'envisager une autre convention, il serait en revanche utile de s'inspirer des recommandations de ce Groupe. En ce qui concerne les produits chimiques, bien que l'Inde souscrive à la nécessité d'une gestion rationnelle de ces produits, elle estime que les questions de l'accès aux techniques pertinentes à des conditions préférentielles et de l'aide affectée à la création des capacités devraient impérativement figurer dans toute action internationale envisagée.

Le principal problème auquel nous devons nous attacher à cette session extraordinaire est celui que pose le non-respect des engagements pris au plan international d'aider les pays en développement, que les pays industrialisés ont délibérément fait figurer dans Action 21. L'Inde est profondément inquiète de voir que, cinq ans après Rio, des efforts sont faits pour saper le cadre de partenariat établi à Rio,

notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées, et pour imposer des obligations et des responsabilités égales à des acteurs inégaux.

L'Inde n'acceptera pas de renégocier le programme Action 21 sous prétexte d'y inclure de nouvelles questions. Certaines d'entre elles, comme les normes de travail ou les rapports entre le commerce et l'environnement, ne font pas l'objet d'un consensus international sous la forme qui a été proposée ici et elles sont débattues ailleurs, dans les instances appropriées. Nous ne réaliserons rien de bon en répétant ici les débats qui ont lieu à l'Organisation internationale du Travail ou à l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes très inquiets de voir que cette instance est utilisée en vue de relancer les débats et altérer le mandat et le fonctionnement d'organes tels que la toute nouvelle Organisation mondiale du commerce, dans le but de légitimer le recours à des considérations environnementales en tant que barrières commerciales, visibles et invisibles.

D'autres problèmes de l'après-Rio pourront être examinés lorsque les résultats des conférences pertinentes auront été revus. Notre mandat ne nous autorise pas à débattre de questions telles que la bonne gestion des affaires publiques, la paix et la sécurité ou les normes des droits de l'homme, qui sont les fondations mêmes de toutes les démocraties. Notre tâche consiste à examiner la mise en oeuvre du programme Action 21, à identifier les obstacles et à prendre des mesures en vue d'accélérer sa mise en oeuvre. Dans cet effort, il faut insister sur la nécessité pour les pays industrialisés d'honorer selon un calendrier précis les engagements qu'ils ont pris de transférer des ressources et des technologies sur des bases non commerciales, car il s'agit là des variables les plus importantes si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable.

Nous sommes ici pour réaffirmer les engagements pris à Rio, et nous invitons nos partenaires du monde développé à faire de même. Nous souhaiterions voir s'accélérer la mise en oeuvre du programme Action 21. Nous espérons que d'ici au prochain examen prévu en 2002, des progrès mesurables seront faits, notamment dans les domaines du financement et du transfert de technologie vers les pays en développement.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde de sa déclaration.

*M. Saifuddin Soz, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jozef Zlocha, Ministre de l'environnement de la Slovaquie.

*M. Jozef Zlocha, Ministre de l'environnement de la Slovaquie, est escorté à la tribune.*

**M. Zlocha** (Slovaquie) (*interprétation du russe*) : Il y a vingt-cinq ans, l'humanité, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm, commençait pour la première fois dans l'histoire à s'intéresser aux questions concernant la protection de l'environnement à un niveau mondial. Il y a cinq ans, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, nous avons déclaré le droit de tout être humain à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Nous avons également pris l'engagement de rechercher en commun des solutions aux questions économiques, sociales et écologiques. Les points de départ et les approches d'un développement durable ont été définis. Nous sommes réunis ici pour en évaluer l'efficacité pendant cette période et pour en examiner les résultats dans le monde entier selon les conditions propres à différents pays.

La Slovaquie, petit pays situé au coeur de l'Europe et indépendant depuis seulement cinq ans, s'attaque peu à peu aux problèmes touchant à la transformation de l'économie, aux changements du secteur social et à l'élimination des dégâts infligés dans le passé à l'environnement.

Un an après la réunion de la CNUED, nous avons pu adopter la Stratégie d'État de politique de l'environnement au niveau le plus élevé, suivie en 1996 par un premier programme national d'action. Le droit à la protection de l'environnement et de la santé a été établi en tant que droit fondamental de la Constitution de la République slovaque. En l'espace de cinq ans, un système juridique complexe concernant l'environnement a été créé, dont les organes administratifs sont chargés de protéger les divers aspects de l'environnement et ce dans l'intérêt de la santé de chacun.

Nous avons créé le Fonds d'État pour l'environnement afin d'appuyer les activités économiques dans le domaine de l'environnement. Nous avons clairement établi le principe «qui pollue, paie», c'est-à-dire l'obligation d'éliminer la pollution à la source, assortie d'un calendrier d'application de limites strictes. Nous faisons des efforts pour sensibiliser nos concitoyens aux questions de l'environnement et pour appuyer leurs activités, conformément aux principes de développement durable.

Nous avons adhéré à la plupart des conventions internationales à vocation écologique. Notre pays est devenu membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Commission du développement durable, et il a l'intention d'honorer les engagements qui en découlent.

Je mentionnerai brièvement, qu'au cours des cinq dernières années, nous avons remarquablement réussi à diminuer les émissions de polluants dans l'atmosphère : le dioxyde de soufre l'a été de 58,4 %, l'oxyde nitreux de 20,1 %, le monoxyde de carbone de 17,6 % et les particules solides polluantes de 75,4 %. Nous avons pu réduire les émissions de polluants dans l'air en dépit d'un accroissement de la consommation d'énergie de 5 à 12 %. Cette réduction est due au fait que 50 % de l'énergie est produite par des centrales nucléaires, à la réduction de combustion de charbon dans les centrales thermiques et à la construction d'installations de désulfuration. Cela signifie que les émissions nocives ont beaucoup diminué. En conséquence, et en relation avec la Convention-cadre sur les changements climatiques, nous avons pu nous engager au niveau national à réduire les émissions de dioxyde de carbone de 20 % par rapport à l'année 1988 d'ici à l'an 2005, et à atteindre ainsi l'objectif de Toronto.

Sur l'ensemble de notre territoire, nous avons instauré l'utilisation de l'essence sans plomb, ce qui réduit les émissions de plomb de plus de 60 %, encore que le nombre de véhicules ait beaucoup augmenté. Cette année, nous avons entamé la production d'essence avec un teneur en soufre de 0,05 %.

Nous produisons moins de déchets et en favorisons l'utilisation comme matière première accessoire. Nous honorons pleinement les engagements souscrits au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Cela a été facilité par le Centre régional de formation pour l'Europe centrale et orientale, créé à Bratislava au titre de cette convention.

Nous accordons une attention considérable à la protection de la biodiversité, notamment dans notre système des cinq parcs nationaux, de 16 paysages protégés et de 559 réserves naturelles. L'intérêt que nous accordons à ce domaine se manifeste également dans le fait qu'en mai 1998, la Slovaquie accueillera la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Plus de 40 % de notre territoire sont couverts de forêts, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'air, à assurer la stabilité écologique et à préserver la biodiversité en Europe. Voilà pourquoi nous appuyons aussi l'adoption d'une convention sur les forêts.

Plus généralement, et s'agissant des changements défavorables que continue de connaître l'environnement dans le monde et de la nécessité d'assurer le développement durable de tous les pays, nous confirmons de nouveau toute l'actualité générale des secteurs, des objectifs et des activités prévus dans l'Action 21. Nous appuyons les documents présentés ainsi que la Déclaration de Nairobi du 7 février 1997 sur le rôle et le mandat du PNUE. Nous recommandons le renforcement de la position de la Commission du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies pour lui permettre d'assurer l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du développement durable et de la Charte de la Terre pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Je pense que, comme la République slovaque, les autres États, agissant dans le cadre de leurs possibilités de production et de financement, ont également fait des efforts considérables en matière d'environnement au cours des cinq dernières années, et ce, pour parvenir à un développement durable. Assurément, ils ont travaillé plus durement qu'au cours des années précédentes.

Nous constatons, toutefois, que ces efforts ne sont pas suffisants. La situation à la veille du troisième millénaire montre qu'il ne sera pas facile de corriger les dégâts que l'humanité a causés à l'environnement dans le passé et très récemment. Il faudra pour cela déployer des efforts supplémentaires sans jeter le blâme ou attribuer des responsabilités. La responsabilité de notre «planète bleue» et de la précieuse vie de l'humanité dépend de chacun de nous. La vie au XXI<sup>e</sup> siècle, tout au long du prochain millénaire, et la manière dont les générations futures et peut-être même nos propres enfants et petits-enfants nous jugeront dépend de nous. Il n'y a pas de raison de nous justifier ou de chercher des coupables. Personne ne peut nous soustraire à notre responsabilité historique. Cette responsabilité doit nous amener à faire en sorte que toutes les mesures que nous prendrons à l'avenir ne nous conduisent pas sciemment ou non au bord du précipice.

L'existence future de l'humanité et des milliers de formes de vie qu'il y a sur la Terre se trouve peut-être en ce moment entre nos mains.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de l'environnement de la Slovaquie de sa déclaration.

*M. Jozef Zlocha, Ministre de l'environnement de la Slovaquie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Stanislaw Zelichowski, Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts de la Pologne.

*M. Stanislaw Zelichowski, Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts de la Pologne, est escorté à la tribune.*

**M. Zelichowski** (Pologne) : L'histoire de notre civilisation démontre de façon nette que l'homme est toujours parvenu à surmonter les situations difficiles, à condition de prendre conscience des dangers existants. Les autorités les plus reconnues ont signalé les graves menaces pour l'environnement de notre planète. Je souhaite évoquer ici l'un des plus grands humanistes de notre époque, le Pape Jean-Paul II, qui, dans ses nombreuses encycliques, a indiqué les défis qui attendent les sociétés actuelles et a appelé à la solidarité des nations et des gouvernements afin de gérer les crises au plan de l'environnement et des relations humaines.

Pour nous, qui sommes réunis ici, pour qui l'Action 21 constitue la base des travaux quotidiens, les déclarations de cette autorité morale consacrant le développement équilibré sont très utiles.

La Pologne a commencé à mettre en oeuvre les principes du développement durable un an déjà avant le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en adoptant, en mai 1991, sa Politique nationale sur l'environnement. Dans sa résolution, le Parlement polonais a demandé d'intégrer la politique et la stratégie économiques dans la politique de l'environnement. Le Président du Conseil des ministres a créé la Commission du développement durable afin de surveiller et de coordonner cette intégration au niveau supérieur du Gouvernement.

La Pologne a obtenu des résultats considérables en mettant en oeuvre sa politique nationale sur l'environnement et, en même temps, les principes d'Action 21. La croissance économique a atteint 6 % du produit national brut au cours de la période 1994-1996, tandis que la consommation d'énergie a seulement augmenté de 2 % par an et que l'ensemble des émissions de gaz a diminué de 3 % par an.

La quantité d'eaux usées a été réduite de moitié et la quantité de déchets solides produits et déposés a diminué presque de 30 %.

Ces résultats, dont je n'ai mentionné que quelques-uns, ont été obtenus en premier lieu grâce à la politique de renforcement des exigences envers ceux qui utilisent les éléments de l'environnement. Cette politique a amené un changement important au niveau des technologies de développement et des investissements dans le domaine de l'environnement.

Le système d'instruments économiques basés sur le principe du pollueur payeur ainsi que le système de financement des investissements pour l'environnement ont démontré leur grande utilité. Le Fonds pour l'environnement a appuyé les investissements dans le domaine de la protection de l'environnement et dans d'autres activités, telles que la conservation de la nature, la protection des forêts, l'éducation en matière d'environnement et de recherche.

Les investissements dans le domaine de l'environnement ont triplé entre 1990 et 1997. Les politiques économiques et environnementales stables ont fait de la Pologne un marché attrayant pour les investisseurs étrangers.

Certains groupes sociaux ont particulièrement contribué à la mise en oeuvre des principes du développement durable, notamment les milieux scientifiques, les femmes, les jeunes, les hommes d'affaires et, surtout, les organisations et mouvements écologiques.

Dans mon pays, nous accordons une grande attention à la protection des forêts et à la croissance de leurs ressources. Pendant la dernière moitié du siècle, la superficie des forêts a été accrue d'environ 1,5 million d'hectares, et, d'ici à l'an 2020, 700 000 hectares supplémentaires seront reboisés.

Les scientifiques et les experts polonais ont contribué à l'élaboration d'Action 21, et ils ont activement pris part aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies. Ils ont également participé à la préparation des documents que nous allons adopter au cours de la présente session, c'est-à-dire la déclaration politique et le plan d'action pour l'an 2002.

La Pologne apprécie beaucoup les effets de la mise en oeuvre des recommandations prises à Rio et les tâches accomplies dans ce domaine par l'ONU. Nous avons écouté avec grande attention le rapport de la Commission du

développement durable, pour lequel je remercie et félicite le Président de cette commission.

Nous réaffirmons que la notion de développement durable et les recommandations de Rio n'ont rien perdu de leur actualité. La Pologne espère que les objectifs d'Action 21 se traduiront dans la déclaration politique qui sera adoptée cette semaine. Dans le même temps, la Pologne exprime sa volonté politique de mettre en oeuvre cette notion dans sa politique nationale.

Le plan d'action qui développe les idées formulées par la Déclaration ainsi que le programme quinquennal des travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies ont été élaborés au cours de discussions difficiles. Le plan constitue le compromis entre les opinions, les politiques et les intérêts divers dominant notre monde à la fin du millénaire. Il exprime ce qui lie et non ce qui divise les nations et introduit un nouveau millénaire. C'est aussi une bonne transition vers le XXIe siècle, le siècle du développement durable équilibré. La Pologne est prête à accepter ce plan et déclare sa participation active à sa mise en oeuvre.

Le plan d'action pour la mise en oeuvre d'Action 21 présenté à l'Assemblée générale pour discussion et adoption est un programme ambitieux et, pourtant, réaliste. Je suis profondément persuadé qu'en 2002, quand nous allons encore nous réunir, notre opinion sur la réalisation d'Action 21 ne sera pas moins favorable qu'aujourd'hui et que le nombre de problèmes non réglés sera considérablement réduit. La Pologne fera de son mieux pour que ce but soit atteint.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts de la Pologne de sa déclaration.

*M. Stanislaw Zelichowski, Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts de la Pologne, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samak Sundaravej, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande.

*M. Samak Sundaravej, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande, est escorté à la tribune.*

**M. Sundaravej** (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais partager avec les membres de l'Assem-

blée générale et les autres représentants quelques-unes des expériences acquises par la Thaïlande dans la mise en oeuvre d'Action 21 et dans des domaines où des efforts supplémentaires sont requis des gouvernements nationaux. Par ailleurs, nous croyons que le succès de ce sommet exige que nous envisagions les moyens d'oeuvrer ensemble en tant que communauté internationale afin de mieux réaliser les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Je commencerai par évoquer l'une de nos réussites. En tant que signataire du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en janvier 1997, la Thaïlande a été le premier pays en développement à éliminer l'emploi des chlorofluorocarbones (CFC) dans la fabrication des réfrigérateurs et à prendre des mesures commerciales pour protéger l'atmosphère. Des arrêtés gouvernementaux ont interdit l'importation et la production en Thaïlande de réfrigérateurs utilisant des CFC après le 1er janvier 1997 et ont diminué les droits à l'importation sur certains matériaux utilisés dans la production de réfrigérateurs exempts de CFC. Évidemment, le processus a été coûteux voire difficile et a rencontré des résistances. Cette expérience est un exemple notable d'une politique nationale énergétique et d'une coopération internationale dans le cadre du Protocole de Montréal.

La Thaïlande est fière des succès qu'elle a enregistrés dans ses efforts de mise en oeuvre d'Action 21. Notre rapport national, intitulé «L'action de la Thaïlande en faveur du développement durable», que nous mettrons à la disposition de toutes les parties intéressées, contient des informations détaillées sur l'ensemble de nos mesures.

Considérant la situation au-delà de notre pays, dans le cadre d'Action 21, nos expériences nous apprennent que trois secteurs particuliers doivent être renforcés si nous voulons résolument faire en sorte que l'impact du développement actuel sur les ressources ne mette pas en danger les opportunités vitales de nos enfants : les transferts de technologie, l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) et des modes de consommation mieux maîtrisés.

La Thaïlande a compris, ainsi qu'il est indiqué dans notre rapport national, que le transfert de technologie est essentiel à nos efforts de promotion du développement durable ainsi qu'à la protection et à l'amélioration de notre environnement. Notre évolution dans l'emploi des CFC en offre un bon exemple. La technologie nécessaire ou appropriée doit être accessible et peu coûteuse, car le monde est notre héritage commun. Tout pays doté de la volonté natio-

nale de consentir les sacrifices nécessaires doit être encouragé et aidé par tous les moyens possibles.

Cela m'amène à l'accroissement de l'APD. Il est clair qu'en cette époque de privatisation, l'investissement étranger direct est souvent encouragé par les pays en développement comme substitut à l'APD. Mais cette démarche peut ne pas être valable pour tous les pays ou ne l'être que dans une certaine mesure. Pour la plupart des pays ne présentant pas encore suffisamment d'attraits pour les investissements directs étrangers, non seulement les programmes environnementaux, mais également les programmes économiques ne peuvent être mis en oeuvre faute de ressources financières. La Thaïlande a la chance de pouvoir autofinancer une partie de ses programmes de mise en oeuvre d'Action 21, mais de nombreux autres pays en développement ne sont pas en mesure d'amorcer la mise en oeuvre d'Action 21 sans les ressources financières indispensables provenant de l'APD.

Il est également indéniable que la question la plus importante que pose le défi de l'environnement est celle des ressources par opposition à la consommation. Si nous persistons, en particulier les sociétés d'abondance, dans les modes de consommation actuels et escomptons un niveau de bien-être matériel chaque année plus élevé, nous allons certainement créer en matière d'environnement des dettes pour nos enfants. Et quel que soit le montant des sommes que nous consacrons à l'APD ou au transfert de technologie, les dommages auront été causés, peut-être de façon irréversible.

Nous sommes ici à cette session extraordinaire pour examiner et réaffirmer l'engagement pris au plan international à l'égard des buts et des accords dont nous avons convenu il y a cinq ans à Rio. Chaque pays a traversé diverses phases et divers niveaux dans la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21. Mais dans ce monde de protection environnementale globalisée, nous ne pouvons y parvenir seuls. Les organes pertinents ou apparentés de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), doivent aider les pays en développement à accomplir leurs tâches, en particulier lorsqu'il s'agit du suivi et de l'étude des leçons tirées des succès et des revers rencontrés dans la mise en oeuvre au niveau national, afin d'accélérer la mise en oeuvre aux niveaux régional et international.

À cet égard, la Thaïlande souhaite voir le Programme des Nations Unies pour l'environnement jouer un rôle plus important, en coopération étroite avec la Commission du développement durable. En tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies disposant de bureaux régionaux, le

PNUE doit voir son rôle et ses ressources renforcés afin qu'il puisse superviser et coordonner la coopération régionale de manière plus efficace dans diverses parties du monde.

Qu'il me soit permis de terminer en soulignant que la voie vers le développement durable pose un défi à chacun d'entre nous. Nous pensons que nous devons commencer chez nous, et maintenant. Le Sommet de Rio a produit l'Action 21, un programme de directives que nous devons tous mettre en oeuvre. Des problèmes nous attendent qui nécessitent un partenariat mondial, un travail de collaboration, une volonté et une coordination rigoureuses afin de traduire nos décisions en réalités. Un meilleur accès aux technologies adéquates de protection de l'environnement, une augmentation de l'APD, le respect des promesses faites de contribuer au FEM, et un mode de consommation plus discipliné et moins gaspilleur nous aideront à beaucoup progresser.

Le succès est peut-être à notre portée. Nous ne devons pas abandonner, par notre inaction d'aujourd'hui, les générations futures. Le coût qu'entraîne le report de prise de décisions à cet égard est prohibitif et pourrait se révéler catastrophique pour l'humanité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de la Thaïlande de sa déclaration.

*M. Samak Sundaravej, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Johnny Lahure, Ministre de l'environnement du Luxembourg.

*M. Johnny Lahure, Ministre de l'environnement du Luxembourg, est escorté à la tribune.*

**M. Lahure** (Luxembourg) : Tout d'abord, je voudrais préciser que je m'associe pleinement à la déclaration faite par le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Wim Kok, au nom de l'Union européenne.

Nous ne pouvons nous payer le luxe de perdre de vue les engagements de Rio. Il est crucial d'en assurer une mise en oeuvre réelle et un suivi pragmatique en prenant des engagements politiques fermes assortis d'objectifs réalistes.

Le développement mondial actuel est caractérisé par des tendances globales qui s'opposent à un tel scénario

d'avenir : croissance démographique, pauvreté croissante de certaines régions du globe, changement climatique, déforestation, extinction d'espèces faunistiques et floristiques, manque d'eau, etc.

Quel responsable politique, à considérer ces tendances, peut encore sérieusement douter que l'introduction du développement durable à l'échelle mondiale ne devienne, le temps d'une génération, une question de survie pour l'humanité?

Une politique visant à s'orienter vers un modèle de développement durable n'est concevable et réalisable qu'à travers une démarche politique internationale, démarche qui implique un esprit de coopération et de solidarité entre les pays industrialisés, les pays en voie de développement et les régions les plus démunies du monde. Que le Luxembourg, l'une des nations disposant d'un des plus hauts niveaux de qualité de vie du monde, doive participer à une telle politique de coopération et faire preuve d'un esprit de solidarité sans faille, est reconnu par nous comme une exigence et une obligation d'ordre éthique.

Des stratégies mondiales ont été élaborées et mises en oeuvre sous forme de conventions ou de déclarations internationales, conventions et déclarations que notre pays a signées. Bien qu'une grande partie des objectifs visés par ces stratégies ne puissent être atteints que dans le cadre d'une stratégie soit européenne ou paneuropéenne, voire mondiale, le Luxembourg entend prendre sa part de responsabilité sur le plan national. Les objectifs globaux suivants qui ont fait, ou font, l'objet de négociations à l'échelle planétaire sont, ou seront intégrés, dans la stratégie nationale pour un développement durable.

Le Luxembourg soutient activement l'objectif qui vise à réduire de moitié la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté absolue d'ici à l'an 2015. L'éradication de la pauvreté est le but principal de l'aide luxembourgeoise au développement. L'objectif déclaré du Luxembourg est d'atteindre en l'an 2000 une aide publique au développement représentant 0,7% de son produit national brut. Pour 1996, cette aide est estimée à 0,43% du produit national brut. Une large majorité de cette aide est utilisée pour satisfaire des besoins essentiels. Le Luxembourg fera un effort spécial pour les pays les plus pauvres en leur affectant au moins 0,15% du produit national brut et en favorisant leur désendettement.

Des modes de consommation et de production durables sont en premier lieu un défi pour les pays industrialisés. En respect du principe des responsabilités communes mais

différenciées de tous les pays, les pays industrialisés devront assumer le rôle de pionniers dans ce domaine. Une amélioration considérable de l'efficacité doit être recherchée. L'amplitude des changements nécessaires pour atteindre un développement durable peut être estimée en moyenne à une augmentation de la productivité des ressources par un facteur 10, comparée à la productivité actuelle. Ce résultat devrait être atteint pour le milieu du siècle prochain. Une augmentation de la productivité des ressources par un facteur 4 dans les prochaines décennies ne semble pas être en dehors de nos limites.

Le changement climatique récent demande des actions immédiates. Avec ses partenaires européens, le Luxembourg s'engagera, lors de la conférence sur le changement climatique à Kyoto, en faveur d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre de 7,5% en 2005 et 15% en 2010 par rapport à l'année de référence 1990. Dans cette optique, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses propres émissions de 30% pour la période 1990-2010.

Cinq ans après Rio, les engagements pris sur la déforestation et les programmes de coopération existants n'ont pas réussi à renverser la perte et la dégradation des forêts. À cet effet, la protection et la gestion durable des forêts à travers le monde doivent être assurées par une Convention globale sur les forêts d'ici l'an 2000. Cette Convention devrait constituer un cadre général pour les actions relatives aux forêts en considération de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts.

Le Luxembourg, signataire de la Convention sur la diversité biologique, est favorable à la constitution, dans le cadre de cette Convention, d'un réseau mondial d'espaces protégés, ayant un degré particulièrement élevé en biodiversité, sur la base de mécanismes compensatoires et de rémunérations pour les pays et les populations respectueuses de cette exigence de survie du potentiel génétique de la planète.

Au plan mondial, la disponibilité et la qualité en eau potable diminuent à un rythme soutenu. Une initiative globale pour l'eau doit être mise en route sous les auspices de la Commission du développement durable des Nations Unies. Celle-ci doit traiter de la protection, de l'utilisation et de la gestion durable de l'eau au niveau international.

Le Luxembourg va intensifier son rôle dans l'action internationale en vue de renforcer la composante environnementale dans la coopération internationale, en particulier en mettant l'accent sur l'assistance technique en matière d'environnement et de développement durable, sur la coopé-

ration technologique et le transfert de nouvelles technologies en vue de la formation d'une autocompétence des pays.

L'action politique et les expressions de la volonté politique au plus haut niveau de représentation des États Membres de l'ONU ont une importance capitale. Nous n'atteindrons nos objectifs qu'avec la participation active de tous les pays et de tous les secteurs socio-économiques de ces pays. Si, et personne ne peut plus en douter, ne serait-ce qu'en application du principe de précaution, le développement durable est un but essentiel de la politique internationale, il importe d'envisager une méthode d'élaboration et de mise en oeuvre participative, ouverte et responsable entre les nations et au niveau de tous les pays.

En vue d'assurer le succès de cette coopération nécessaire, il nous importe de souligner qu'une réforme fonctionnelle des organisations des Nations Unies en charge des programmes, des stratégies et de l'évaluation en matière de politiques de l'environnement et du développement durable est nécessaire. Nous souhaitons que la Commission du développement durable joue un rôle stratégique majeur dans le domaine qui nous préoccupe et qu'elle organise un monitoring efficace de la démarche internationale vers la réalisation du Scénario de Rio.

En ce qui concerne le Luxembourg, nous avons lancé, sur la base d'un avant-projet, une procédure de consultation ouverte pour aboutir à un large consensus sur la mise en oeuvre d'un plan national pour un développement durable. Nous voulons inscrire notre pays dans cette voie, c'est-à-dire, créer une dynamique mobilisatrice de l'ensemble des acteurs actuels et futurs.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre de l'environnement du Luxembourg de sa déclaration.

*M. Johnny Lahure, Ministre de l'environnement du Luxembourg, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vartan Oskanian, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

*M. Vartan Oskanian, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, est escorté à la tribune.*

**M. Oskanian** (Arménie) (*interprétation de l'anglais*) : En juin 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a considérablement accru la

prise de conscience de la menace pesant sur l'environnement mondial. L'engagement pris par la volonté de 178 gouvernements de réaliser le développement durable a permis d'aboutir à l'important accord issu du Sommet de la Terre.

Cinq années plus tard, la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale offre une autre importante occasion de faire connaître au monde que l'adoption de mesures pour sauvegarder et rétablir l'environnement et surmonter la pauvreté sociale représente le meilleur investissement en vue d'un avenir meilleur pour notre génération et les générations futures.

Lors du Sommet de Rio de 1992, l'indépendance de l'Arménie avait moins d'un an. Malgré la gravité et l'urgence de toute une série de problèmes économiques, sociaux et politiques auxquels le pays était confronté, les questions et les préoccupations d'ordre environnemental n'avaient jamais été négligées dans le programme de développement de l'Arménie.

Après tout, c'est le mouvement de l'environnement arménien du milieu des années 1980 qui a ensuite évolué pour devenir le mouvement démocratique et indépendantiste. Les Arméniens ont déjà commencé à évaluer le prix écologique de l'industrialisation. Les environnementalistes arméniens se sont préoccupés de la pollution industrielle et de ses conséquences sur la qualité de l'air et de l'eau du pays et sur la santé de la population. Ce qui a commencé comme une préoccupation des scientifiques, des enseignants et des écrivains est devenu un vaste mouvement auquel participe la plupart des 4 millions de personnes que compte le pays.

Depuis Rio, chacun a pu constater que l'on comprenait mieux les liens qui existent entre les politiques macro-économiques et la durabilité du développement. Nous en sommes, certes, venus à comprendre que si le progrès économique représente un élément essentiel du développement, il n'en est pas le seul, car le développement n'est pas un phénomène purement économique. En dernier recours, il doit faire intervenir bien plus que les aspects matériels et financiers de la vie des peuples.

Le développement devrait être donc considéré comme un processus multidimensionnel entraînant la réorganisation et la réorientation de toute une série de systèmes économiques et sociaux. Outre l'amélioration des revenus et de la production, il entraîne également des changements considérables au niveau des structures institutionnelles, sociales et

administratives ainsi que dans les attitudes populaires et, dans bien des cas, dans les coutumes et dans les croyances.

Conscient de cette notion de développement envers laquelle nous nous sommes engagés, le Gouvernement arménien, juste après son indépendance, a entrepris une grande réforme macro-économique dans le but d'atteindre la durabilité en modifiant les mesures d'encouragement dont disposaient les personnes et les institutions.

Toutefois, un déclin considérable des dépenses sociales, caractéristique des anciennes économies socialistes, a entraîné une croissance spectaculaire des couches les plus vulnérables de notre population. La présence de plus de 300 000 réfugiés suite au conflit du Haut-Karabakh a rendu la situation encore plus difficile. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement arménien a mis en place un réseau de sécurité sociale viable mieux ciblé. Aujourd'hui, près de 68 % de la population arménienne vit dans un environnement urbain. Il y a un besoin urgent non seulement de construire et de rénover les régions détruites par le tremblement de terre de 1988, mais également d'ajuster les mesures de sécurité de toutes les installations existantes. En outre, une absence d'investissement public dans l'infrastructure et le sous-développement du cadre juridique en matière de logement sont au nombre des plus grands obstacles à une gestion viable des établissements humains. Nous espérons que la législation sur la gestion municipale et locale récemment adoptée ainsi qu'une réforme des structures administratives locales entraîneront une tendance positive dans ce domaine.

Dans des domaines que suscite la préoccupation internationale, comme les lacs Sevan et Arpi, qui sont enregistrés dans l'Annuaire des zones humides d'une importance internationale au titre de la Convention Ramsar sur les zones humides, nous sommes prêts à poursuivre notre coopération avec les organisations régionales et mondiales intéressées. Pour l'Arménie, le lac Sevan est un véritable mystère — émotionnel et économique. Ce lac d'eau fraîche de caractéristique alpine, le plus grand de l'Europe et de l'Asie, occupe le cinquième du territoire de l'Arménie. C'est le plus grand réservoir d'eau douce de la région. Le Gouvernement arménien est parvenu à trouver des moyens pour empêcher une baisse dangereuse du niveau de l'eau, tout en utilisant le potentiel du lac. Le lac Sevan reste la principale source d'énergie hydroélectrique dont a tellement besoin un pays pauvre en énergie, sans littoral et enclavé.

Le prix graduel de la libéralisation et de la décentralisation des réseaux de distribution pour divers produits énergétiques est un exemple d'une solution basée sur le

marché qui a donné des résultats tangibles en Arménie. Il n'est pas toujours possible d'appliquer les initiatives politiques les plus souhaitables, celles qui génèrent des revenus et améliorent l'environnement.

Pour un petit pays comme l'Arménie, qui ne dispose pas de beaucoup de ressources naturelles, la sécurité et la protection des ressources humaines et environnementales est encore plus importante. L'accession de l'Arménie à des instruments et à des conventions internationaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification et d'autres, est due tant à notre volonté de nous associer au réseau international des défenseurs de l'environnement, qu'à notre volonté de montrer notre attitude interne intégrée à l'égard de la croissance économique et sociale et de la durabilité.

Les politiques nationales et le respect des obligations internationales doivent être réalisées de manière à encourager les tendances politiques mondiales. Nous pensons que le système des Nations Unies a un rôle clef à jouer dans la définition des priorités, la diffusion des informations pertinentes et la mise en oeuvre des accords mondiaux et régionaux ainsi que les initiatives internationales qui peuvent faciliter le processus long et difficile de la construction du développement durable.

L'Arménie prend très au sérieux son destin écologique et s'est engagée à assurer des conditions de vie décentes à sa population. L'Arménie espère que cette session extraordinaire prendra les décisions permettant d'intégrer davantage les préoccupations environnementales et sociales dans les instruments qui permettent de régler au quotidien l'économie internationale, et de veiller ainsi à ce que les questions ayant trait à la qualité de la vie soient traitées de façon à aboutir à une solution positive.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie de sa déclaration.

*M. Vartan Oskanian, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Roble Olhaye, Chef de la délégation de Djibouti.

*M. Roble Olhaye, Chef de la délégation de Djibouti, est escorté à la tribune.*

**M. Olhaye** (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : Cette importante session extraordinaire a le bonheur de bénéficier du leadership et de l'expérience de l'Ambassadeur Razali Ismail. Nous sommes persuadés que sa perspicacité et son dévouement auront des effets profonds sur nos délibérations. Dans le même esprit, nous tenons également à exprimer notre appréciation au Secrétaire général et au Secrétariat pour avoir oeuvré de façon remarquable à la tenue de cette session.

Les années 90 ont été bercées de profonds espoirs peu communs. Avec la fin de la guerre froide, symbolisée de façon spectaculaire par l'effondrement du mur de Berlin il y a sept ans, l'humanité a essayé d'aborder les problèmes qui se posent au monde d'édifier un monde meilleur. Nous avons été les témoins de l'émergence d'une nouvelle ère de paix et de sécurité mondiales et d'un énorme déclin des menaces d'affrontement nucléaire. La voie s'ouvrait clairement vers une période de progrès économique et social sans précédent.

Face à ce tableau positif des relations et des attentes internationales, les Nations Unies ont entrepris toute une série de conférences mondiales sans précédent pour traiter des problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme, de la population, du développement social, des femmes et des établissements humains et de la sécurité alimentaire. En fait, la série des conférences a commencé en 1992 à Rio par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement — le Sommet de la Terre —, la réunion d'êtres humains sans doute la plus importante de l'histoire, consacrée à l'état de l'environnement et à la nécessité de le protéger contre toute nouvelle détérioration. De cette conférence, sont sortis nombre de traités, d'accords et de stratégies propres à nous guider dans la mise en oeuvre du programme Action 21. Cinq ans plus tard, nous sommes ici pour évaluer l'application de ce programme Action 21, ou, tout simplement, pour faire le bilan de ce qui a été réalisé et des promesses non tenues.

Examiner l'état de l'environnement aujourd'hui nous conduit à un tableau inquiétant, et la conclusion inévitable est que peu a été fait au cours de ces cinq dernières années. Aucun ou presque des engagements pris à Rio n'a été respecté. Les niveaux des émissions de dioxyde de carbone auxquels vise la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'ont pas été atteints — les émissions en fait ont augmenté. Il n'est donc pas surprenant que

la pollution de l'air et de l'eau augmente dans la plupart des régions du monde, que des espaces boisés de la superficie du Népal se perdent, que les océans soient pollués par les déchets chimiques et toxiques, et qu'une pêche excessive y soit pratiquée. Le déclin de la quantité d'eau douce et son incidence sur les terres cultivables pour nourrir la population croissante mondiale et les villes surpeuplées sont particulièrement inquiétantes.

Reconnaissant que l'environnement est étroitement lié à la croissance, le programme Action 21 contient certains objectifs explicites et implicites que doivent atteindre les pays industrialisés et les pays en développement. Pour ces derniers, en l'absence de ressources nécessaires, ils doivent s'efforcer de restructurer et d'ouvrir leurs économies, raffermir leurs politiques fiscales et monétaires et accorder un plus grand rôle au secteur privé. De nombreux pays en développement ont d'ailleurs pris des mesures très importantes de libéralisation et de restructuration de leurs économies. Même en Afrique le nombre de pays ayant mené des réformes radicales a triplé depuis Rio. Les pays développés, par ailleurs, se sont engagés à fournir les ressources nécessaires pour financer le développement et la protection de l'environnement. Ils ont également décidé de procéder eux-mêmes à des changements dans leurs modes de consommation et de production qui ne sont pas viables.

Cette session est non seulement confrontée à la tâche considérable de redresser les déséquilibres qui ont surgi depuis Rio entre les progrès réalisés dans les réformes politiques et économiques du tiers monde et les ressources destinées à financer le développement durable qui sont en nette diminution, mais également de veiller à ce qu'un engagement renouvelé soit pris, avec des assurances fermes de renforcer l'aide financière.

Assurément, le fait que l'aide publique au développement attendue, pour laquelle des engagements ont été pris au titre d'Action 21, ne s'est pas concrétisée a été une déception pour le monde en développement. Étrangement, elle continue de diminuer. Les pays donateurs occidentaux ont réaffirmé à Rio leur attachement à l'objectif de 0,7 % du produit national brut, fixé par les Nations Unies, qui représente environ 125 milliards de dollars promis au titre d'Action 21. À ce jour, seuls cinq pays ont atteint cet objectif, ce dont nous les remercions.

La seule autre source importante de financement pour l'environnement a été le Fonds pour l'environnement mondial, lequel représente 2 milliards de dollars. Même cette somme est insuffisante pour la tâche à réaliser, et elle doit être augmentée. Comme déjà indiqué, cela nous per-

mettra de financer des initiatives environnementales spécifiques, qui ne disposent pas de leurs propres mécanismes de financement, comme la Convention sur la lutte contre la désertification.

Tandis que l'entrée de l'aide publique au développement n'a toujours pas, dans une large mesure, été réalisée, les pays en développement demeurent sous la pression du fardeau écrasant de la dette internationale. Plus d'un quart des ressources à l'exportation de l'Afrique sont détournées au profit du service de la dette. En dépit de nombreuses discussions, réunions et fanfares, celle-ci demeure un obstacle au développement, en particulier pour les pays les plus pauvres. La remise de la dette semble pour eux la seule solution viable.

Djibouti, par exemple, est victime d'une combinaison destructrice des forces naturelles et anthropiques. Le pays est pénétré jusqu'au coeur par le désert qui gagne du terrain, et l'insuffisance des pluies a gravement réduit nos terres arables en deça du niveau pouvant subvenir aux besoins de la population. L'une des conséquences est la disparition progressive de l'eau douce. Malheureusement, notre région d'Afrique a dû également assumer plus que son fardeau de troubles politiques au cours de ces deux dernières décennies, qui ont entraîné des vagues de réfugiés dont le nombre, à Djibouti, représentent 10 % de la population.

Les tentatives de réformes sans ressources supplémentaires de la communauté internationale, sous forme de l'aide publique au développement ou de capitaux privés, ne nous laissent guère d'option pour améliorer notre environnement ou la vie de nos populations. Pour ces raisons, le rôle des institutions multilatérales de prêt sont très importantes, et il est essentiel que leurs capacités soient accrues, en particulier celles de l'Association internationale de développement.

Les pays en développement ont également besoin de recevoir une aide considérable de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre des programmes environnementaux efficaces, problème que connaissent dans une plus ou moins grande mesure tous les pays. Nous devons donc envisager d'augmenter les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres institutions à cette fin. Cette nécessité a été soulignée dans le résumé des résultats du forum Rio + 5 que le Représentant permanent du Brésil a transmis au Secrétaire général (A/S-19/11), dans lequel il est indiqué que la notion de base du développement durable n'est pas encore bien comprise et que les politiques et les structures nécessaires pour mettre en place les accords du Sommet de la Terre ne sont toujours pas en place. Bien que le Sommet ait constaté qu'il

était nécessaire de fournir de meilleurs mécanismes et instruments politiques pour traduire les accords et les expériences acquises par la suite en mesures effectives aux niveaux local, national et sectoriel, il reste encore beaucoup à faire. Il est absolument nécessaire d'établir des politiques plus cohérentes, des cadres juridiques, des processus fiscaux et budgétaires, des mécanismes institutionnels, des programmes de communication et d'éducation et une meilleure coordination entre les ministères de l'environnement et les autres ministères.

Peut-être n'avons-nous pas encore atteint le point de non-retour dans la dégradation de notre planète, mais du fait de l'augmentation de la pauvreté dans beaucoup trop de régions sur terre et de notre incapacité à inverser les schémas de pollution dans d'autres, les tendances sont inquiétantes. La protection de l'environnement et de la santé n'existe pas lorsqu'il y a pauvreté et absence de volonté. Dans le cadre d'Action 21, nous avons pris l'engagement d'adopter une série de mesures intégrées ayant des objectifs et des calendriers. Le fait que nous ne les avons pas respectés montre que nous avons perdu le sens de l'urgence et du dévouement, sans lesquels cette tâche risque de nous dépasser. Pour garder la foi en nous-mêmes et en l'humanité et uniquement pour cette raison, nous devons honorer les conditions fixées par Action 21.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Chef de la délégation de Djibouti de sa déclaration.

*M. Roble Olhaye, Chef de la délégation de Djibouti, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Huseyin Çelem, Chef de la délégation de la Turquie.

*M. Huseyin Çelem, Chef de la délégation de la Turquie, est escorté à la tribune.*

**M. Çelem** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans, nous avons lancé un nouveau partenariat mondial pour le développement durable. Cette initiative était justifiée par la nécessité impérieuse de concilier le processus du développement et son effet sur l'environnement et de placer l'être humain au centre même des préoccupations de développement durable. L'objectif final de cette initiative était de préserver notre patrimoine commun, cette planète, comme un lieu sain et viable pour les générations futures. Cette tâche essentielle, difficile et noble se dresse toujours devant nous.

Bien que la communauté mondiale se soit engagée sur la bonne voie en adoptant Action 21 à Rio, et bien que des mesures aient été prises aux niveaux national et international pour réaliser nos objectifs, la mondialisation, les différences économiques et sociales, les besoins pressants de l'agriculture et de l'industrie, les graves contraintes financières et les insuffisances technologiques se conjuguent pour faire du développement durable un objectif difficile à atteindre.

Dans ce contexte, l'assistance financière et le transfert de technologie, l'intégration d'une perspective sexospécifique et la participation efficace des organisations non gouvernementales de même que des jeunes sont des éléments décisifs pour réaliser le développement durable. La mise en oeuvre accélérée d'Action 21 est la grande tâche qui nous attend au seuil du XXIe siècle. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est donc d'une importance décisive pour nous tous.

Au cours de ces cinq dernières années nos premières prédictions quant au développement durable ont été justifiées jusqu'ici, car ce processus s'est révélé être une entreprise mondiale trop complexe car elle incorpore tous les aspects de la vie humaine et exige une conscience et une participation active à tous les niveaux. La sensibilisation grandissante aux questions environnementales est devenue l'un des indicateurs-clefs du processus de démocratisation. Ce processus multiforme du développement durable exige une coopération multilatérale constante et étroite ainsi que des efforts concertés aux niveaux national et régional.

La Turquie s'est efforcée, pour sa part, en raison de sa situation géographique, de jouer un rôle important dans différentes activités régionales se rapportant à la mise en oeuvre d'Action 21 dans la Méditerranée, la mer Noire, le Caucase et l'Asie centrale. Depuis 1994, la Turquie a accueilli l'organe de coordination du programme pour la gestion et la protection environnementale de la mer Noire, qui est appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial. Elle appuie la mise en oeuvre du plan d'action stratégique de la mer Noire, dont le but est de protéger et de réhabiliter la mer Noire. Ici, je tiens à souligner que la Turquie accorde beaucoup d'importance au transport et au mouvement transfrontière en sûreté de déchets et de produits dangereux à travers l'environnement marin et les régions écologiques sensibles.

Nous avons signé des accords bilatéraux avec plusieurs pays pour constituer la base d'une interaction renforcée dans le domaine de l'environnement et du développement durable. La Turquie a également joué un rôle de premier plan

dans l'élaboration d'un programme Action 21 régional pour l'Asie centrale, le Caucase et les Balkans. Nous avons pris des mesures concrètes en vue de créer un centre environnemental régional, qui dispensera des informations et des cours de formation sur l'environnement et servira de centre d'échange pour les pays de la région qui s'attachent actuellement à élaborer leurs propres politiques environnementales et à mettre en place des infrastructures juridiques et administratives.

La Turquie, qui bénéficie d'une contribution financière de l'Union européenne, procède actuellement à la création d'un observatoire national pour l'environnement et le développement afin de veiller au développement durable au niveau national. L'observatoire turc devrait permettre de renforcer les relations et les partenariats avec des institutions et des réseaux internationaux qui s'intéressent à l'environnement et encourager l'intégration de l'environnement et du développement, en vue de réaliser un développement durable.

Au niveau de la mise en oeuvre du programme Action 21 en Turquie, je suis heureux de pouvoir informer les membres que les projets du Plan d'action national turc sur l'environnement et du programme national Action 21 ont été finalisés.

Le document final, qui doit être adopté à cette session extraordinaire, a accordé la priorité à la gestion des eaux. Ceci a été réaffirmé dans la nouvelle initiative de l'Union européenne. En effet, l'utilisation durable des ressources est une composante essentielle du concept de développement mondial. La Turquie, avec le Projet de l'Anatolie du Sud-Est, qui est destiné à mettre en valeur les ressources en eaux et en sols au sud-est de la Turquie, a appliqué une méthode d'approche intersectorielle comprenant un développement régional durable intégré, la mise en valeur des ressources humaines, des établissements humains durables et une utilisation viable des ressources naturelles.

En ce qui concerne nos activités dans le domaine des forêts, qui sont indispensables pour le développement durable, je voudrais vous rappeler que le onzième Congrès mondial des forêts aura lieu plus tard cette année à Antalya, dans notre pays. Le Congrès devra relever le défi actuel que posent une gestion durable des forêts et l'apport de technologies appropriées, en vue de permettre une utilisation durable des ressources forestières par les générations présentes et futures.

Pour ce qui est des vastes efforts déployés en vue de réaliser le développement durable, nous notons avec encou-

agement que la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le Sommet de la ville, qui s'est tenue à Istanbul l'année dernière, a commencé d'imprimer un nouvel élan aux politiques urbaines et à la question des établissements humains et à redonner ainsi vie aux objectifs énoncés au Sommet de la Terre.

Pour en revenir à mes premières remarques, je peux dire qu'il nous reste beaucoup à faire aux niveaux national et mondial, beaucoup plus que nous n'avons déjà fait. Nous sommes d'avis qu'en tant qu'habitants de la planète Terre, compte tenu d'un environnement toujours plus vulnérable et du défi redoutable que représente la réalisation du développement durable, nous devons plus que jamais réunir toutes nos forces et faire appel à toutes nos capacités pour traduire nos engagements dans la réalité.

À cet égard, je soulignerai qu'il importe de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de consentir des sacrifices pour donner vie aux objectifs énoncés dans Action 21. Je tiens à rappeler que mon gouvernement est fermement décidé à participer à ce processus. Nous souhaitons ardemment que les succès réalisés à cette session extraordinaire marquent un pas important dans cette direction.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président de la délégation de la Turquie de sa déclaration.

*M. Huseyin Çelem, Président de la délégation de la Turquie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Saeb Erakat, Président de la délégation d'observation de la Palestine.

*M. Saeb Erakat, Président de la délégation d'observation de la Palestine, est escorté à la tribune.*

**M. Erakat** (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Les années 90 ont vu se dérouler plusieurs conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies, qui étaient destinées à examiner divers problèmes graves et persistants, ainsi que des questions internationales inquiétantes pour les dirigeants du monde et pour tous les peuples de la Terre. Toutes ces conférences ont aidé à mieux faire comprendre les questions particulières à l'examen et à conclure des accords internationaux importants ainsi qu'à renforcer l'attachement international à la coopération et aux activités conjointes destinées à réaliser le développement durable. Elles ont également contribué à créer un climat

propice au renforcement de la stabilité, de la prospérité, et des relations pacifiques et amicales entre les nations.

De plus, ces conférences ont mis en évidence la corrélation et l'intégration de ces diverses questions, ainsi que l'importance d'une plus large participation possible pour améliorer la qualité de la vie de tous les êtres humains en faisant appel à la responsabilité collective à l'égard des générations futures. Pour sauvegarder le droit de l'enfant à la vie, au développement et à l'éducation, et pour veiller aux droits des femmes et ainsi qu'au respect des droits de l'homme, y compris le droit des peuples à l'autodétermination et à la souveraineté sur leurs ressources naturelles, nous disposons de normes convenues qui figurent dans les documents et les déclarations de ces conférences.

Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, certaines réalisations et certains progrès ont été accomplis au niveau de la mise en oeuvre du programme Action 21 dans plusieurs domaines aux plans national, régional et international. Cependant, la situation de l'environnement mondial continue de se détériorer. En même temps, la tendance à la mondialisation a eu un impact positif sur le développement durable, même si un nombre limité de nations en développement profitent en fait de cette situation.

Néanmoins, plusieurs autres nations ne sont pas parvenues à atteindre les objectifs prévus devant leur permettre de profiter du processus de la mondialisation et continuent ainsi d'être marginalisées. La majorité des pays en développement ont toujours besoin de l'assistance internationale pour les aider à réaliser un développement durable. À cet égard, ces derniers ont exprimé leur déception de voir que les nations développées n'ont pas honoré les engagements qu'elles avaient pris eu égard au transfert de technologie et à l'augmentation du montant de l'aide publique au développement, qui a connu un déclin sensible depuis 1992.

Les guerres et les conflits armés empêchent, certes, la réalisation du développement économique, social et humain et contribuent directement à la destruction de l'environnement et à l'appauvrissement des ressources naturelles, financières et humaines. De plus, la persistance de l'occupation étrangère, le déni des droits fondamentaux des peuples occupés qui en résulte, l'exploitation de leurs ressources naturelles, la destruction des structures socio-économiques dans les territoires occupés, et notamment de l'environnement, sont autant de facteurs qui sont à l'origine des guerres et des conflits. Le peuple palestinien a souffert de cette situation pendant 30 ans et il continue de souffrir de l'oppression et de la politique d'occupation israélienne.

Cette politique se reflète dans la poursuite de l'occupation, l'expansion des colonies de peuplement, la «judaïsation» de déni du droit des Palestiniens à l'autodétermination et au contrôle de leurs ressources naturelles.

Israël, puissance occupante, exploite depuis 30 ans les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, dont Jérusalem, confisquant des terres et déracinant des arbres en vue d'étendre les colonies de peuplement, de construire des routes contournantes et de transférer l'eau vers les colonies de peuplement et l'intérieur du territoire israélien. Israël se sert en outre du territoire palestinien occupé comme d'une arrière-cour pour se débarrasser de ses déchets. De surcroît, le programme nucléaire israélien, qui n'est pas soumis à la supervision et à la réglementation internationales, menace gravement l'environnement régional, sans compter que la possession par Israël d'armes nucléaires contraindra la région à s'engager dans une course nucléaire destructrice.

La Déclaration de Rio contient le Principe 23, selon lequel :

«L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.» (A/CONF.151/26/Rev.1, annexe I)

Ce principe, s'ajoutant à d'autres documents internationaux et aux résolutions des Nations Unies, affirme la responsabilité de la communauté internationale et des Nations Unies à l'égard du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et à l'égard du peuple palestinien et de ses droits. Il n'est pas raisonnable que la communauté internationale laisse Israël continuer de se montrer intransigeant et de rejeter les résolutions de la légitimité internationale et les accords internationaux, comme il le fait depuis plus de 30 ans, surtout maintenant que le processus de paix au Moyen-Orient, auquel Israël fait obstruction, a été amorcé.

La position la plus récente d'Israël, qui fait obstruction à la mission dont est chargé le Secrétaire général au titre de la résolution ES-10/2, que l'Assemblée générale a adoptée à sa dixième session extraordinaire d'urgence, atteste d'un mépris flagrant pour la volonté de la communauté internationale et d'une volonté d'affaiblir les efforts faits pour restaurer stabilité et paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous demanderons la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence aux fins d'examiner le rapport du Secrétaire général et d'inciter la communauté internationale à assumer les responsabilités qui lui incombent de forcer le Gouvernement israélien à mettre fin à sa politique et à ses

pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et à mettre en oeuvre les accords réalisés.

Le peuple palestinien attend le jour où dans son propre État indépendant, il pourra assumer son rôle et ses responsabilités eu égard à la mise en oeuvre d'Action 21, comme toutes les autres nations du monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le chef de la délégation d'observation de la Palestine de sa déclaration.

*M. Saeb Erakat, chef de la délégation d'observation de la Palestine, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est Mme Elizabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

*Mme Elizabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, est escortée à la tribune.*

**Mme Dowdeswell** (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (*interprétation de l'anglais*) : Le message de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio était un message d'espoir et d'enthousiasme. Le monde allait changer de manière positive et fondamentale. Mais, de manière surprenante, même si cet important événement n'a pas encore réussi à modifier le cours de l'humanité pour la mettre sur une trajectoire durable. Compte tenu des réflexions très pertinentes entendues cette semaine, il est évident qu'en dépit de quelques progrès, le désir d'agir aura été fort timide.

Certaines des preuves les plus convaincantes se trouvent dans *Perspectives de l'environnement mondial* du PNUE, qui arrive à la conclusion que l'humanité pollue et utilise une certaine partie de ses ressources renouvelables — l'eau douce, l'air des villes, les forêts, les sols — plus vite qu'elles ne peuvent se régénérer.

Les faits sont bien connus : 1,7 milliard de personnes, soit plus d'un tiers de la population mondiale, n'ont pas accès à l'eau potable. Les pluies acides, la pollution atmosphérique transfrontières, considérées comme des problèmes que ne connaissaient que l'Europe et l'Amérique du Nord, apparaissent de plus en plus dans certaines régions d'Asie, du Pacifique et de l'Amérique latine. La dégradation des zones sèches continue d'être un problème mondial grave qui

met en danger près d'un milliard de personnes dans 110 pays.

Nos échecs sont plus précisément prononcés dans les domaines dont nous avons parlé avec tant de fierté à Rio : les changements climatiques et la biodiversité. Nous ne sommes pas parvenus à arrêter le réchauffement de la planète même si nous en voyons les effets se manifester des décennies plus tôt que prévu. Nous n'avons pu inverser la tendance à l'extinction des espèces animales et végétales et à la perte de la biodiversité.

Une nouvelle série de problèmes apparaissent : la prolifération de produits chimiques nuisibles dans la biosphère et, par conséquent, dans nos corps, qui entraînent des problèmes hormonaux et affectent très probablement les schémas de reproduction.

Dans un avenir immédiat, la communauté internationale doit fixer des priorités avec fermeté. Les gouvernements se sont déjà exprimés cette semaine et la semaine dernière sur la nécessité d'adopter une stratégie globale sur l'énergie et des mesures sur l'eau douce, de poursuivre l'accélération de l'application des accords sur les océans et la conclusion d'un accord mondial sur les forêts. En termes concrets, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) peut être utile pour faire progresser les mesures dans tous ces domaines prioritaires.

Il est évident que faute d'une stratégie sur l'énergie durable et globale, le réchauffement de la planète se poursuivra sans répit, la qualité de l'air des villes continuera de se détériorer et la pollution des mers continuera. Que les gouvernements décident ou non de lancer une «décennie de l'énergie» ou de s'engager fermement sur la voie de l'énergie durable, le PNUE est prêt à fournir son expertise et ses connaissances dans le domaine d'une production plus propre. Nous sommes prêts à renforcer nos efforts, en collaboration avec le secteur industriel, laquelle est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. En outre, le PNUE continue de mettre à l'épreuve des technologies écologiquement rationnelles et fournit un système de centralisation pour les informations.

Le PNUE pense que le dialogue entre les gouvernements sur la question de l'eau douce est trop lent. Une gestion intégrée de l'eau est notre domaine de compétence.

En Afrique, par exemple, ce dialogue a déjà commencé. Notre approche de partage équitable qui est unique et se fonde sur des considérations de protection de l'environnement, de développement économique et d'égalité sociale est

conçue pour apporter de l'eau potable en quantité suffisante à tous.

Au cours de l'Année internationale des océans, la mise en oeuvre du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin des activités terrestres est une des grandes priorités du PNUE. Dans ce contexte, les préoccupations des petits États insulaires en développement doivent être décisives, mais il faut faire davantage. Nous devons procéder à une évaluation des océans et à un examen réel des complémentarités et des synergies de mesures nouvelles sur les océans par rapport aux programmes régionaux sur les mers qui existent dans le cadre du PNUE, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des questions urgentes de gestion des pêches.

Les espoirs que nous exprimons ici exigent une volonté réelle de la part des sociétés civiles. Les gouvernements doivent s'employer à sensibiliser une nouvelle génération de citoyens à l'environnement. Les jeunes et les personnes âgées doivent être capables de prendre des décisions écologiquement rationnelles et d'agir de manière instinctive pour protéger la vie sur Terre. À cette fin, ils doivent avoir de meilleures informations sur l'environnement. Les centres d'enseignement et les écoles doivent fournir de nouvelles possibilités à leurs étudiants pour les aider à mieux comprendre l'environnement et le développement durable. Les organisations non gouvernementales doivent également jouer leur rôle dans la prise de décisions, et le pouvoir des femmes doit être renforcé. Ce sont là les prémisses de notre Programme mondial des citoyens en faveur de l'environnement.

Mais ce programme suffira-t-il? Comment pouvons-nous être certains que dans cinq ans, des résultats concrets auront été réalisés? Nous savons que tout problème environnemental peut être réglé par l'homme. Nous avons des connaissances considérables et des capacités techniques remarquables. Nous avons des preuves incontestables sur la plupart des questions, qui attestent du besoin d'agir. Toutefois, ce qui fait défaut c'est la volonté politique. Cette semaine, nous devons nous poser la question de savoir pourquoi.

L'explication la plus convaincante pour ce fossé entre volonté et action semble liée au phénomène de la mondialisation. S'il y a indiscutablement des avantages à retirer de la libéralisation des échanges, la croissance du commerce mondial signifie également croissance de la consommation et de la production, ce qui s'accompagne de la transformation d'une quantité accrue de ressources naturelles de la planète en produits et services à un rythme plus rapide. La

mondialisation a permis l'apparition de réseaux de communications instantanées et de flux impressionnants de capitaux privés.

Nous sommes sur la voie d'une société mondiale. Il est donc d'autant plus urgent et nécessaire de mettre en place une base de coopération sur le front de l'environnement qui soit égale au niveau de la concurrence qui existe aujourd'hui sur le plan économique, car si les gouvernements peuvent espérer pouvoir mettre un terme à l'appauvrissement de leur population et à la dégradation de leur environnement, cela exige qu'ils travaillent ensemble sur une base multilatérale.

Le seul moyen de parvenir à un tel changement est de mettre en place des systèmes grâce auxquels les pays qui se montrent respectueux de l'environnement pourraient jouir d'un champ d'action égal. Car chaque fois qu'une concurrence mondiale intense fait baisser d'un centimètre les normes de l'environnement, une collaboration mondiale intense est nécessaire pour le regagner.

L'environnement en tant que sujet qui préoccupe le milieu des affaires politiques de la planète doit être rehaussé dans le schéma mondial en général. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement doit devenir la voix mondiale crédible, autorisée, influente et politiquement pertinente de l'environnement. Pour ce faire, elle doit être aussi importante que celle du commerce et de la finance, être équipée et habilitée pour faire front aux menaces posées à la santé de la planète.

Alors que le PNUE célèbre 25 ans de succès, la nécessité d'une organisation plus forte, plus puissante a été soulignée dans des sondages d'opinion, par les ministres de l'environnement dans la Déclaration de Nairobi, par la société civile à Rio + 5 et à la Commission du développement durable + 5.

Je suis ici pour vous dire que le PNUE ne reculera pas devant ce défi. C'est avec confiance que nous construisons l'avenir. Le PNUE du XXIe siècle apportera une cohérence à un système de décrets et de secrétariats pour l'environnement de plus en plus fragmenté. Le PNUE du XXIe siècle oeuvrera avec les pays pour mettre en place des accords et des arrangements efficaces, qui soient applicables. Car nous nous accordons tous pour dire que l'inaction et le non-respect ne doivent pas être récompensés et que le fait d'honorer ses engagements ne présente aucun désavantage.

Le PNUE du XXIe siècle s'appuiera sur ses compétences, sa capacité d'analyse et son rôle de facilitateur et de

catalyseur. Déjà, le travail du PNUE dans des domaines aussi importants que les rapports sur l'état de l'environnement, le droit de l'environnement, la production et la consommation durables, le commerce et l'environnement ainsi que la technologie environnementale reflète la nouvelle orientation qu'il adopte pour s'attaquer aux réalités de la mondialisation.

Mais pour qu'il soit tout ce que les gouvernements veulent qu'il soit, le PNUE du XXI<sup>e</sup> siècle a également besoin de l'appui financier et de l'engagement que reçoivent les institutions économiques équivalentes. Il a besoin de la participation et de la vitalité politique qui est en train d'être générée, j'en suis certaine, par la création du nouveau comité de ministres et de fonctionnaires de haut niveau.

Cette semaine sera-t-elle un moment déterminant pour l'environnement? Ils sont si nombreux ceux qui veulent esquisser pour le XXI<sup>e</sup> siècle un projet et un ordre du jour importants. Mais, si nous avons échoué, c'est peut-être parce que nous avons manqué d'audace dans nos activités, mais pas dans nos rêves. La bureaucratie a peut-être émoussé notre sens des perspectives et de l'efficacité. Au moment où nous nous préparons à aborder le prochain siècle, attachons-nous très simplement à régler d'abord les questions en suspens de ce siècle. Le PNUE se consacrera à nouveau à cette tâche.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de sa déclaration.

*Mme Elizabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, est escortée de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est M. Thilo Bode, Directeur exécutif de Greenpeace International, qui va prendre la parole au nom du groupe principal des organisations non gouvernementales.

*M. Thilo Bode, Directeur exécutif de Greenpeace International, est escorté à la tribune.*

**M. Bode** (Greenpeace) (*interprétation de l'anglais*) : Greenpeace apprécie l'occasion qui lui est donnée et l'honneur qui lui est fait de prendre la parole devant les gouvernements souverains du monde au nom de millions de personnes dans le monde entier. Nous sommes sensibles à l'honneur ainsi fait tant à nous qu'aux nombreuses autres organisations non gouvernementales qui ont appelé l'atten-

tion sur les problèmes que connaît notre planète et les solutions à leur apporter.

Mais ce n'est pas sans tristesse que je me tiens devant vous. Ma présence ici témoigne du fait que, en dépit du signal qui s'est fait entendre, vous n'avez pas encore agi. Vous avez cédé devant les intérêts commerciaux; vous avez placé les intérêts nationaux au-dessus du bien-être des générations futures.

Le *Global Environmental Outlook*, publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, indique clairement que l'utilisation des ressources renouvelables — terre, forêt, eau douce, zones côtières, pêcheries et air des villes — dépasse leur capacité naturelle de régénération et qu'elle n'est donc pas viable.

«Continuer comme d'habitude» n'est plus un choix. Quelles que soient les promesses faites à Rio, la condition du monde a empiré, dans bien des cas à un rythme plus rapide qu'il y a cinq ans. Les glaciers fondent; les forêts reculent; les saisons changent; les mers manquent de poissons; nous empoisonnons nos enfants avec des polluants organiques persistants; et nous accumulons des déchets nucléaires au péril des futures générations. Et les émissions de gaz carbonique ne faisant qu'augmenter, nous en venons à manquer de ciel.

La vaste majorité des pays se sont engagés, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, à prévenir une ingérence dangereuse dans le système climatique. Pourtant, à l'extérieur de ce bâtiment, la réalité est tout autre. Les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté et atteignent des niveaux sans précédent. Les niveaux des mers vont augmenter de telle façon que des pays entiers ici représentés pourraient bien disparaître. La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes, qui causent des milliards de dollars de dommages, a augmenté.

Les pays industrialisés doivent s'attacher à réduire leurs émissions d'oxyde de carbone d'un cinquième par rapport à 1990 d'ici à l'an 2005. Si ces pays, comme les États-Unis — qui consomment deux fois plus d'énergie par habitant que le reste du monde industrialisé — ne prennent pas les premières mesures audacieuses, le véritable leadership leur échappera. Le sort de cette planète sera déterminé par le courage ou la lâcheté dont ils feront preuve à la Conférence de Kyoto pour relever le défi que pose le changement climatique mondial.

Nous demandons à tous les gouvernements de reconnaître que cette réunion marque le début de l'élimination des combustibles fossiles et leur remplacement par une énergie renouvelable. Plus des trois-quarts des réserves connues de pétrole, de charbon et de gaz naturel doivent rester dans le sol si nous voulons éviter des désordres climatiques catastrophiques. Pourquoi, alors, les Gouvernements de la Grande-Bretagne, des États-Unis et d'autres, qui ont demandé à cette session la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, continuent-ils de financer ou de permettre la recherche de nouveaux gisements de pétrole dans des régions vierges, comme l'Atlantique ou l'Alaska? L'énergie renouvelable non polluante existe en abondance. L'énergie nucléaire n'est pas la seule option.

L'ONU est parvenue à Rio à mettre au point un magnifique traité : la Convention sur la diversité biologique. Mais la multitude de plantes et d'animaux qui dépendent des forêts ne peuvent pas vivre d'un traité, quel que soit le nombre des annexes qu'on lui ajoute. Et alors que nous sommes assis ici, aujourd'hui, on abat des arbres dans les dernières grandes forêts ombrophiles de la côte du Pacifique du Canada et des États-Unis d'Amérique. Dès lors, comment peut-on demander au Brésil de mettre fin aux coupes illégales en Amazonie lorsque deux des pays les plus riches du monde, le Canada et les États-Unis, sont, alors que je parle, en train d'abattre des arbres dans les dernières forêts ombrophiles au point de les faire disparaître?

Si l'Assemblée est sérieuse en matière de protection des espèces, elle doit faire cesser toute destruction des forêts ombrophiles primaires ou anciennes, où qu'elles se trouvent. Chaque espèce que nous perdons est perdue à jamais.

L'abolition de l'esclavage, la décolonisation et l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont des jalons dans l'histoire de l'homme, des moments où les peuples et ensuite les nations ont fait délibérément des pas vers une véritable humanité. Aujourd'hui nous sommes de nouveau à ce seuil.

Les progrès dans la protection de notre environnement exigeront davantage d'argent. Mais l'argent ne suffit pas. Les pays industrialisés ne peuvent pas simplement éluder toute responsabilité en investissant dans le monde en développement. Pas plus que le monde en développement ne peut utiliser la crise environnementale qui se pose au plan mondial uniquement comme un moyen d'obtenir des ressources financières. Le monde mérite de faire l'objet de programmes efficaces et d'engagements contraignants. Mais des pays comme l'Allemagne qui subventionnent des

industries utilisant des combustibles fossiles avec des milliards de dollars, tout en proposant une nouvelle bureaucratie pour l'environnement, manquent de crédibilité tandis qu'un véritable leadership des pays industrialisés est nécessaire.

Il existe de nombreuses autres questions importantes, mais le temps me manque pour les aborder toutes. Néanmoins, j'invite les délégations gouvernementales à étudier avec sérieux les documents des organisations non gouvernementales, en particulier les recommandations sur les mesures et engagements pris au Sommet de la Terre II, qui concernent 40 à 50 importantes questions aux plans sectoriel et transsectoriel.

Il est de bon ton aujourd'hui de dire que les gouvernements ne peuvent pas faire grand-chose et que ce sont les sociétés et institutions multinationales qui détiennent le pouvoir dans un marché récemment mondialisé sans avoir pour autant de comptes à rendre. Mais cela ne doit pas dissimuler le pouvoir et l'obligation redditionnelle que vous détenez ensemble pour imposer des limites, des contrôles et des normes environnementales et sociales.

Ce n'est pas à l'aune des mots que l'on mesurera le succès ou l'échec des efforts entrepris pour sauver le monde, mais à l'aune des activités menées pour traduire ces mots en actes.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Directeur exécutif de Greenpeace international.

*M. Thilo Bode, Directeur exécutif de Greenpeace international, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat de cette séance.

Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda, qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Habiyaemye** (Rwanda) : Mon intervention sera très brève, car elle consiste plus en une clarification qu'en

un droit de réponse en tant que tel, à la déclaration de Mme Joji Carino, de l'Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales, qu'elle a présen-

tée comme un réseau intercontinental qui intégrerait les Batwa du Rwanda.

La délégation du Rwanda tient à dire que lesdits Batwa font partie intégrante du peuple rwandais, les Banyarwanda, de tous temps unis par une langue unique, une même culture et, bien plus, un mode de vie semblable depuis les temps immémoriaux. Le Gouvernement rwandais, ici représenté, est mandaté pour parler pour le peuple rwandais indissociable et indivisible.

Les problèmes environnementaux, comme la déforestation, auxquels nous assistons tous, n'atteignent pas seulement une partie de la population rwandaise. Il n'y a pas aujourd'hui de Banyarwanda vivant dans la forêt d'une part, et des Banyarwanda vivant ailleurs. Nous appuyons tout plaidoyer en faveur de la préservation de la forêt, mais nous estimons que ceux qui connaissent le Rwanda savent qu'aucune partie de sa population ne vit plus à notre époque moderne dans les forêts, qui cèdent la place aux villes et aux terres arables, comme partout ailleurs.

*La séance est levée à 18 h 35.*